

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quatre-vingt-quatorzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 12 mars 2019, à 10 h 10

Président(e) : M. Aidan Liddle(Royaume-Uni)

GE.19-10742 (F) 040320 050320



* 1 9 1 0 7 4 2 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1494^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, avant que nous passions à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, qui a pris ses fonctions en tant que Représentante de son gouvernement, S. E. l'Ambassadrice Silvia Alfaro Espinosa, Représentante permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales sises à Genève. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer, Madame l'Ambassadrice, que vous bénéficierez de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Madame l'Ambassadrice, je crois comprendre que vous souhaitez faire une déclaration. Vous avez la parole.

M^{me} Alfaro Espinosa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé ce matin et à adresser mes sincères salutations à tous les représentants permanents, ainsi qu'à toutes les délégations des États membres et des États non membres invités à prendre part aux travaux de la Conférence du désarmement. C'est un honneur pour moi de prendre la parole dans la salle historique Francisco de Vitoria, entourée de ces fresques monumentales qui représentent le monde et les nobles idéaux de l'humanité, tels que la justice, l'espoir, la paix, la liberté et le droit.

En 2019, la Conférence célèbre son quarantième anniversaire, et je suis honorée d'être ici avec vous pour commémorer les efforts des centaines de nos collègues qui ont concouru aux progrès importants accomplis dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements. Cette année, nous célébrons également le centenaire du multilatéralisme à Genève et le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Monsieur le Président, cela fait cinq décennies consécutives que nous œuvrons de concert pour garantir la pleine mise en œuvre du Traité de Tlatelolco, qui a établi la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région à forte densité de population et a servi de source d'inspiration à quatre autres régions du monde. Aujourd'hui, en cette année de commémoration, je souhaite renouveler l'engagement du Pérou en faveur de la paix, du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale. Mon pays est partie à tous les régimes internationaux de désarmement, de non-prolifération nucléaire et de maîtrise des armements, et il appuie toutes les initiatives tendant au désarmement général et complet, en mettant particulièrement l'accent sur l'interdiction et l'élimination totale des armes de destruction massive. Il s'agit d'un des piliers de notre politique étrangère et de notre engagement envers le multilatéralisme, le droit international et le principe du règlement pacifique des différends.

Monsieur le Président, une fois encore, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un programme de travail. D'un point de vue de principe, cette situation est regrettable, car nous reportons de nouveau l'ouverture des négociations dans le cadre du mandat confié à cette instance. Cependant, l'occasion nous est donnée de poursuivre les débats de fond, tels que ceux qui ont eu lieu l'année dernière, afin d'ouvrir la voie à l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. En témoignage de la volonté politique de mon gouvernement de dynamiser les travaux de la Conférence et de la détermination de ma délégation à garantir le succès de votre présidence, soyez assuré que le Pérou appuie le projet de décision révisé distribué hier, qui tient compte de la plupart, sinon de la totalité, des préoccupations et des incertitudes exprimées par les différentes délégations. Nous tenons également à vous exprimer notre plus grande reconnaissance, car cette réalisation est le fruit des efforts inlassables et constructifs que vous avez déployés.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques brèves observations sur le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2. Celles-ci ne visent nullement à exprimer une réserve ou une opposition à l'égard du projet de décision puisque, comme je l'ai dit, mon pays est disposé à lui apporter son soutien. Ma délégation se félicite de la description précise des organes subsidiaires donnée aux alinéas a) à d) du paragraphe 1, qui évite une approche sélective des thématiques. Nous voyons également

d'un œil positif les références explicites aux instruments juridiquement contraignants qui contribuent au désarmement et à la non-prolifération, négociés sur une base non discriminatoire, transparente, universelle et effectivement vérifiable.

Cela étant dit, mon pays se déclare favorable à la poursuite des travaux sur la base de délibérations, pour autant que les conditions soient réunies pour l'adoption de rapports qui rendent compte des domaines de convergence et de divergence entre les membres, tant dans le cadre des travaux des organes subsidiaires que dans ceux des coordonnateurs spéciaux. À cet égard, nous souscrivons à la version la plus récente du paragraphe 5 – dont le libellé contribue à combler les lacunes de la décision contenue dans le document 21/19 de 2018, qui n'a malheureusement pas permis à l'organe subsidiaire 4 d'adopter un rapport. Nous sommes convaincus que les modifications apportées au libellé de cette dernière version permettront de répondre aux préoccupations soulevées par les délégations la semaine dernière.

De notre point de vue, la nomination du coordonnateur spécial chargé de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de sa composition nous donne l'occasion d'engager un dialogue sans préjuger des résultats, de partager les avis concernant nos méthodes de travail, d'examiner les solutions de rechange éventuelles et de proposer des mécanismes pour accueillir de nouveaux membres et tout ce que cela implique. Dans cette optique, le coordonnateur spécial bénéficie du soutien de ma délégation. Les ambassadeurs qui assument la fonction de coordonnateur jouissent du plein appui et de la gratitude de mon pays pour avoir accepté d'assumer la tâche délicate de diriger nos travaux.

Enfin, nous exprimons les préoccupations suivantes en ce qui concerne le calendrier des séances. L'annexe à la décision précise uniquement les dates des séances des organes subsidiaires. Nous aimerions connaître les dates prévues pour la tenue des séances des coordonnateurs spéciaux, sachant qu'ils doivent présenter leurs rapports au cours de la dernière semaine de juin. Nous comprenons que ces séances revêtent un caractère plus flexible, mais elles ne doivent pas avoir lieu en même temps que celles des organes subsidiaires.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en abordant le sujet des femmes, de la paix et de la sécurité. Le Pérou est convaincu que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes ont une incidence directe sur le maintien de la justice, de la paix et de la sécurité, et que la défense et la promotion des droits des femmes permettent de réduire leur vulnérabilité. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, mon pays promeut activement les travaux dans ce domaine essentiel. Parmi les éléments fondamentaux de l'autonomisation des femmes figure la lutte contre la violence sexuelle en période de conflit, un domaine dans lequel le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer. Cela étant dit, je suis très heureuse de participer à ces travaux avec d'autres femmes présentes dans cette salle, ainsi qu'avec les ambassadrices accréditées à Genève en général. Je tiens à mentionner tout particulièrement les personnes et entités qui se sont engagées à intégrer les questions de genre dans leurs efforts pour redynamiser les débats sur le désarmement en vue d'un monde plus sûr et plus prévisible. Parmi celles-ci figurent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son programme de désarmement ; la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu ; le Bureau des affaires de désarmement ; et plusieurs délégations, dont celles du Canada et du Chili, qui défendent l'égalité des sexes au sein de divers organismes internationaux, ainsi que celle de la Lettonie, qui s'emploie actuellement à promouvoir cette importante question dans le cadre de sa présidence de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes.

Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est un honneur pour moi de me trouver dans cette salle avec tous mes collègues Représentants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Pérou de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence et, une fois encore, je la félicite chaleureusement pour son entrée en fonctions.

Chers collègues, j'ai également l'honneur d'accueillir ce matin un autre invité de marque à la Conférence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Syed Mohamad Hasrin Aidid Tengku Hussin, Ambassadeur de Malaisie, qui prendra ses fonctions de Président de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, à la fin du mois prochain. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Tengku Hussin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant la Conférence du désarmement, principale instance multilatérale en matière de désarmement.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et aux proches des personnes qui ont perdu la vie dans le tragique accident d'avion d'Ethiopian Airlines. Nombre des victimes étaient des membres des Nations Unies et de la famille du multilatéralisme, et leur disparition est une perte pour nous tous.

Je n'ai pas l'intention de m'adresser à la Conférence sur des questions de fond, mais je saisis cette occasion pour vous faire savoir que j'entreprendrai dans les prochains jours des consultations en vue de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 et que je vous rencontrerai lors des diverses consultations prévues.

Les travaux entrepris par cette Conférence sont étroitement liés à ceux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette Conférence et le Traité ne fonctionnent pas en vase clos. On a beaucoup parlé du contexte géopolitique actuel. Celui-ci continue d'évoluer, bien sûr, mais nous ne pouvons pas le laisser faire obstacle à nos travaux. Chaque défi apporte son lot de possibilités. Ensemble, nous devons les définir et les exploiter pour le bien commun. Je vous souhaite donc à tous beaucoup de succès dans vos délibérations et me réjouis à la perspective de vous rencontrer dans les jours à venir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de sa déclaration. Permettez-moi d'adresser à mon tour les sincères condoléances de la Conférence du désarmement aux familles des victimes de ce tragique accident d'avion.

Chers collègues, comme cela a été annoncé plus tôt ce matin, je souhaite engager le débat sur le projet de décision révisé figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2, qui a été distribué par le secrétariat hier, lundi 11 mars. Une fois encore, je tiens à remercier toutes les délégations qui ont exprimé leurs vues en séance plénière ou dans un cadre bilatéral. Je les remercie vivement pour leurs suggestions. Dans cette dernière version, je me suis efforcé de tenir compte d'autant de points de vue que possible tout en préservant l'équilibre général du texte. Permettez-moi de vous présenter brièvement les principales modifications apportées au projet, bien qu'aucune d'entre elles soit radicale.

Premièrement, j'ai tenu compte de plusieurs propositions relatives aux alinéas du préambule. Deuxièmement, j'ai tâché d'améliorer encore l'équilibre des mandats des organes subsidiaires tout en conservant leur spécificité et l'équilibre entre eux. Troisièmement, j'ai apporté des précisions supplémentaires quant à la procédure d'établissement de rapports des organes subsidiaires et aux mandats des coordonnateurs spéciaux. Quatrièmement, le paragraphe 8 dispose désormais explicitement que toute recommandation ou conclusion proposée par les coordonnateurs spéciaux ne peut être approuvée que par consensus par la Conférence. Cinquièmement, les noms de ceux qui ont été proposés comme coordonnateurs des organes subsidiaires et le calendrier sont à présent inclus dans la décision. Et sixièmement, vous constaterez qu'il est maintenant prévu que chaque organe subsidiaire tienne huit séances, ou un maximum de huit séances, et non plus un maximum de dix comme dans le projet précédent.

Je n'ai pas prévu ni programmé de séances pour les coordonnateurs spéciaux en raison du caractère flexible de leur travail. J'ai estimé préférable de laisser aux coordonnateurs spéciaux le soin de décider du nombre exact de séances à tenir et du moment où ils souhaitent organiser les séances dont ils estiment avoir besoin. Bien entendu, je prierai instamment les coordonnateurs spéciaux de tenir compte du calendrier général des activités relatives au désarmement, ainsi que des séances des autres organes subsidiaires, dans la planification de leurs travaux, afin de favoriser la plus grande participation possible des délégations.

Je rappelle aux délégations ce que j'ai dit précédemment : il s'agit d'une décision relative à la procédure. Il ne s'agit pas d'un instrument juridiquement contraignant ; il ne s'agit pas d'un traité. Je crois comprendre que ce document est loin d'être la solution idéale pour toutes les délégations présentes dans cette salle. Je pense que chaque délégation aura quelque chose à redire sur le projet de décision. J'espère cependant que chacune trouvera suffisamment d'éléments positifs dans le texte. Il faut toutefois garder à l'esprit que cette décision n'engage à rien, si ce n'est à entamer un dialogue – ou plutôt, devrais-je dire, à renouer le dialogue, car il s'agit de poursuivre les travaux de l'année dernière. Dans le même temps, je considère qu'il s'agit d'une mesure importante. Il est important que la Conférence dispose de suffisamment de temps et d'espace, et soit dotée des compétences nécessaires pour examiner les questions de fond inscrites à son ordre du jour cette année, en s'appuyant sur les travaux que nous avons menés l'année dernière, afin d'ouvrir la voie à des mandats de négociation, dans un avenir très proche je l'espère.

Je suis intimement convaincu que ce projet de décision est la meilleure et probablement la seule façon d'y parvenir cette année. Au vu des discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent, et alors que la présidence du Royaume-Uni touche à sa fin, je n'ai pas l'intention de présenter de nouvelles révisions de ce projet. Si d'autres propositions concrètes sont formulées, nous déterminerons si elles peuvent être intégrées sous la forme d'amendements oraux, mais je considère que, dans l'ensemble, ce texte est celui qui a le plus de chances de faire l'objet d'un consensus. Nous devons désormais décider si nous voulons poursuivre sur cette voie en 2019 ou pas du tout. Je me propose donc de présenter la décision pour adoption à notre prochaine séance plénière, le jeudi 14 mars.

Chers collègues, cela étant dit, une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Mes observations seront toutes positives. Je tiens à vous remercier pour cette révision. Je pense, comme vous l'avez dit, que ce projet constitue un bon équilibre, et nous le soutenons. Il est évident que vous avez entendu et pris en considération les nombreuses perspectives et idées différentes qui ont été exprimées dans cette salle. Dans la mesure où les choses ne sont pas toujours clairement exposées, la confiance joue un rôle essentiel, ce qui est selon moi une bonne chose. Nous devons instaurer la confiance dans cette instance mais, comme vous l'avez dit, nous sommes tous protégés par la règle du consensus et nous devrions pouvoir discuter des questions dont nous sommes saisis.

Nous devrions éviter de trop réfléchir. Il ne s'agit pas de la négociation d'un traité. Il s'agit d'un cadre, et il ne tient qu'à nous de décider comment nous l'utiliserons. Nous pourrions continuer à débattre de cette décision pendant encore de longues heures, mais dans quel but ? Je ne suis pas certaine que cela nous permettrait de nous rapprocher d'un compromis. Je pense que ce projet constitue notre meilleure chance. C'est pourquoi nous lui apportons notre soutien et nous invitons chaque délégation à faire un effort pour l'appuyer également. Nous attendons avec impatience que vous le soumettiez à l'adoption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie pour sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Maroc.

M. Zniber (Maroc) : Monsieur le Président, en réalité ma délégation et mon pays auraient souhaité que nous adoptions ce matin un véritable programme de travail pour être en conformité avec le mandat de la Conférence et le rôle qui lui a été assigné par la communauté internationale en la matière. Toutefois, consciente de la complexité de la conjoncture actuelle et de la persistance des divergences s'agissant des priorités des uns et des autres, ma délégation a appelé de ses vœux la mise en place d'organes subsidiaires depuis le début des travaux de notre session annuelle actuelle, et ce, pour permettre la reprise, dans les meilleurs délais, des travaux de fond de la Conférence. L'adoption de votre projet de texte, Monsieur le Président, prévue jeudi prochain devrait, nous l'espérons, baliser le terrain pour aboutir à un véritable programme de travail, après les échanges que nous avons déjà eus lors de la session annuelle de l'année précédente. Nous avons déjà soutenu, Monsieur le Président, les deux projets soumis par vous-même et nous souhaitons exprimer de nouveau notre plein soutien au projet actuel, et ce, à plusieurs égards.

D'abord, Monsieur le Président, comme vous l'avez souligné ce matin, vous avez vous-même pris le soin de mener de larges consultations et d'envisager toutes les possibilités pouvant nous mener à l'adoption de ce texte. Ce texte, tel qu'il est présenté aujourd'hui, et je le dis sans exagération, Monsieur le Président, est un compromis sagement dosé, qui prend en compte dans une large mesure les préoccupations et priorités exprimées dans cette salle, de notre point de vue en tous cas, depuis le début des travaux de cette session.

Monsieur le Président, comme vous l'avez également souligné ce matin, vous avez veillé à prendre en compte, dans votre texte, les ajustements procéduraux nécessaires, pour permettre le bon fonctionnement des organes subsidiaires, ainsi que la continuité des travaux des coordonnateurs spéciaux et l'adoption de leurs rapports. Je ne veux pas préjuger, naturellement, de l'adoption de ce texte qui, nous l'espérons, se fera jeudi prochain, mais je voudrais dès à présent remercier tous les coordonnateurs qui se sont mis à la disposition de la Conférence pour aller de l'avant.

Par ailleurs, le Maroc juge pertinents la mise en place d'organes de coordination pour l'examen de la question de l'élargissement de la Conférence du désarmement ainsi que la révision de ses méthodes de travail et l'examen des questions émergentes eu égard aux avancées scientifiques et technologiques que nous avons tant mises en avant ici. Le Maroc a également toujours pleinement défendu la question de l'élargissement de la Conférence à de nouveaux membres dont la participation et l'engagement sont susceptibles d'apporter une plus-value constructive, nous en sommes convaincus, pour la Conférence du désarmement.

Enfin, l'adoption souhaitée de cette décision est de nature à permettre de dépasser la politisation et la contextualisation conjoncturelle qui ont caractérisé certains de nos débats, et, nous l'espérons, de nous focaliser encore une fois sur le mandat de la Conférence du désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Maroc de sa déclaration, et donne à présent la parole au Représentant du Canada.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je pense que l'Australie et le Maroc ont parlé avec beaucoup d'éloquence. Je me contenterai d'abonder dans leur sens et de reconnaître que le document que vous nous avez présenté ici est conforme à ce que nous vous avons demandé il y a trois semaines, lorsque vous avez entamé votre présidence en déclarant : « nous avons vu ce qui s'est passé avec l'Ukraine – essayons d'adopter une autre ligne de conduite pour le reste de l'année 2019 ». Vous avez entendu de nombreux commentaires positifs sur le bilan de 2018. Les résultats concrets obtenus en 2018 consistent en trois rapports et un souvenir des débats sur l'organe subsidiaire 4. Au cours des séances qui ont suivi, différentes délégations ont exposé certains des problèmes auxquels elles étaient confrontées.

Cette décision révisée, comme vous l'avez déjà dit, est la solution proposée à ce stade, et pour moi il s'agit sans doute de la meilleure solution envisageable. Si nous ne parvenons pas à un accord à ce sujet cette semaine, nos débats de cette année partiront dans toutes sortes de directions, mais nous ne mènerons probablement pas de discussions de fond pendant la majeure partie de 2019.

Vous avez fait votre travail. Maintenant, c'est à nous de jouer. Le Canada appuie cette décision dans sa forme actuelle. Nous aimerions y apporter quelques retouches, pour autant qu'elles puissent être acceptées dans cette salle, mais ce texte nous suffit, et nous aimerions aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Canada de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous saluons les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un compromis sur le projet de décision, qui devrait en fin de compte nous permettre d'adopter un programme de travail équilibré et complet.

À cet égard, nous sommes depuis le début favorables à l'établissement d'un lien direct entre les travaux des organes subsidiaires et le programme de travail de la Conférence du désarmement. Nous avons souscrit à l'idée d'une approche à deux voies, qui consiste à travailler en parallèle sur le projet de programme de travail et au sein des organes subsidiaires, comme l'a proposé une délégation. De plus, nous avons proposé deux concepts qui tiendraient compte du principe de base mentionné dans le préambule de votre décision : une approche équilibrée, globale et non discriminatoire de tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Je n'entrerai pas davantage dans les détails, car nous avons exprimé notre point de vue à maintes reprises. Je tiens simplement à dire que votre projet de décision final ne tient pas compte de toutes les questions de principe que nous avons soulevées. Nous avons dès lors transmis le projet à Moscou aux fins d'une analyse approfondie et la décision appartient désormais à la capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. À l'instar de nos collègues du Canada, de l'Australie et du Maroc, et à la suite de votre introduction, je ne peux que souscrire aux considérations que vous avez exprimées. Cette semaine est celle de la prise de décisions pour la Conférence du désarmement. Le moment est venu pour la Conférence de montrer qu'elle est en mesure de poursuivre les travaux entamés l'année dernière – ou relancés – avec la création d'organes subsidiaires. Je souhaite rappeler à toutes les personnes présentes dans cette salle que ce sur quoi nous devons nous prononcer est, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, une simple décision de procédure. Il ne s'agit pas d'une décision dans laquelle nous adoptons des éléments de fond. Cette décision ne vise qu'à poursuivre les discussions sur les questions qui relèvent de notre mandat.

Ma délégation approuve entièrement le texte que vous avez présenté. Toutefois, il ne nous satisfait pas à 100 %. Nous aimerions y apporter quelques modifications, mais à la lumière de ce que je viens de dire, nous sommes disposés à approuver pleinement le projet que vous avez présenté. Il est le fruit de consultations approfondies et d'une écoute attentive de votre part, Monsieur le Président, des opinions diverses et divergentes sur la manière dont ce texte devrait être formulé, et j'estime que vous avez accompli un très bon travail en tenant compte de bon nombre des propositions qui ont été faites ici dans la salle du Conseil et, je suppose, lors des consultations bilatérales approfondies que vous avez menées.

Par conséquent, je partage entièrement la conviction selon laquelle ce projet est le meilleur que nous puissions obtenir. La perfection est l'ennemi du possible, et le temps presse. Je me contenterai donc de suggérer de nous mettre d'accord sur le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi à nouveau de vous féliciter, vous et votre équipe, pour les efforts que vous avez déployés afin de parvenir à un consensus sur ce projet de décision.

Dès le début, je pense avoir été très clair sur le fait que j'étais pour le moins sceptique quant au renouvellement des discussions des organes subsidiaires pour une année supplémentaire. Je sais que vous avez consenti de gros efforts pour les étoffer, afin que nous puissions réellement mener des conversations nous permettant d'avancer et de ne pas nous enliser. Je suis quelque peu déçu que le libellé relatif aux organes subsidiaires ait été édulcoré pour chacun d'entre eux. Comme je l'ai dit, la situation est donc plutôt décevante, mais je comprends les circonstances dans lesquelles vous travaillez. Par conséquent, comme d'autres l'ont dit, je pense que ce projet est probablement le meilleur que nous puissions obtenir.

Je tiens à dire, sur une note positive, que nous apprécions sincèrement les efforts que vous avez déployés pour intégrer les propositions faites par les États-Unis concernant la tenue de discussions et la nomination d'un coordonnateur spécial chargé d'examiner les questions de l'élargissement et des méthodes de travail. Ma délégation et moi-même sommes très impatients à l'idée d'aborder ces deux points lors des séances formelles et informelles.

Au cours de ces discussions, ma délégation souhaiterait se concentrer sur certaines questions précises, et je tiens à exprimer le plein appui de ma délégation à l'Ambassadrice de Suisse dans l'exercice de ses fonctions.

Encore une fois, Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement pour les efforts que vous et votre équipe avez consentis. Je pense que ce projet est le plus prometteur pour ce qui est de dégager un consensus. J'espère que nous serons en mesure d'y parvenir dans cette salle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi également de vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés pour redynamiser les travaux de la Conférence du désarmement en engageant des débats de fond par l'intermédiaire des organes subsidiaires et des coordonnateurs.

Nous nous félicitons de votre projet de décision révisé. Nous estimons que le texte a été considérablement étoffé et amélioré, qu'il tient compte des nombreuses observations et propositions formulées au cours des consultations et qu'il est en passe de faire l'objet d'un consensus. Je tiens à dire que ma délégation est disposée à appuyer le projet de texte dans sa forme actuelle. Nous nous réjouissons en particulier que le texte révisé comporte un calendrier plus raisonnable, notamment la possibilité de tenir jusqu'à huit séances pour chaque organe subsidiaire. Cela permettra aux autres coordonnateurs spéciaux de mener leurs consultations avec nos États membres. Nous saluons également les efforts que vous avez consentis pour maintenir l'équilibre régional et l'équilibre entre les sexes parmi les coordonnateurs. J'espère dès lors que toutes les délégations pourront faire preuve de la plus grande souplesse et démontreront leur volonté de coopérer en vue de l'adoption de notre programme de travail dans les meilleurs délais.

Encore une fois, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de notre plein appui dans le cadre de vos travaux. Enfin, je saisis cette occasion pour souhaiter également la bienvenue dans notre groupe à la nouvelle Ambassadrice du Pérou. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous, Madame l'Ambassadrice, tout au long de votre mandat au sein de cette instance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je voudrais d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou. J'ai aussi hâte de travailler avec elle et ma délégation est à sa disposition.

Je voulais vous remercier aussi, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous déployez pour remettre notre Conférence au travail de façon substantielle. Je voudrais surtout éviter de répéter ce qu'a dit, en particulier, l'Ambassadeur du Maroc. Je crois que tous ses propos étaient pleins de sagesse et je souscris à peu près à tout ce qui a été dit par cette délégation.

Cela étant, je voudrais juste compléter quelques points. Comme vous le savez, ma délégation a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises sur ce processus, et elle préférerait la première version de votre texte, mais aussi la version révisée (Rev.1). Pour être tout à fait clair, nous estimons que les deux premières versions reflétaient de façon beaucoup plus appropriée l'état d'avancement de nos réflexions et de nos travaux, de ceux de la communauté du désarmement, sur les quatre sujets de fond qui nous occupent et qui doivent être traités de façon séparée. Nous continuons de penser qu'à force d'élarguer les

mandats des organes subsidiaires, nous perdons des acquis, et nous aurions préféré orienter les travaux des organes subsidiaires de façon thématique et capitaliser sur les travaux de l'an dernier. Cela étant dit, comme d'autres l'ont signalé avant moi, le texte n'est pas idéal mais il est clairement celui qui est le plus susceptible de rallier le consensus. J'ai, de mon côté, reçu de ma capitale des instructions en ce sens, mais j'ai aussi reçu comme instruction très claire de ne pas aller en deçà de ce texte. Pour dire les choses autrement, avoir quelque chose d'encore plus diététique, et notamment quelque chose qui modifierait l'économie générale de ce projet et de sa structure, poserait des problèmes pour ma délégation.

Dernier point, je voudrais souligner que le choix des coordonnateurs est excellent et que nous le soutenons. Nous devons maintenant agir sans trop tarder parce que le temps presse. Nous sommes déjà en retard sur le calendrier de l'an dernier et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer une nouvelle occasion de relancer, cette année, les travaux de fond à la Conférence du désarmement.

En conclusion, nous pouvons nous rallier au consensus sur ce projet et je voudrais vous assurer à nouveau du plein engagement de la France à participer de manière constructive et substantielle à ces travaux qui, nous l'espérons, pourront être mis en œuvre le plus rapidement possible. Merci Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de France de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je vous suis très reconnaissant du travail acharné que vous accomplissez. Je remarque que certains libellés ou formulations sont très peu familiers, mais ils sont peut-être le reflet de vos consultations très approfondies et intensives menées avec d'autres États membres. Cela étant dit, à ce stade, je souhaite m'attarder sur la nature moins précise du projet de décision révisé. Ce texte ne correspond pas vraiment à ce que nous avions espéré, mais il ressort clairement de votre projet que les coordonnateurs ne ménageront pas leurs efforts pour tirer parti des réalisations passées, en particulier les travaux des organes subsidiaires 1 à 4 et les garanties de sécurité négatives.

J'espère que le calendrier des activités et les explications relatives au plan de travail de chaque organe subsidiaire nous préciseront le domaine particulier sur lequel les coordonnateurs souhaiteront se concentrer. La nature particulière des mesures à prendre ou des points sur lesquels nous devons travailler sans relâche devrait être précisée dès le début de la séance formelle. J'espère donc que l'ensemble des coordonnateurs et des coordonnateurs spéciaux concentreront leurs efforts sur la planification de fond et sur les points auxquels il convient d'accorder la priorité, afin que nous puissions y travailler sérieusement.

Cela étant dit, le Japon est disposé à soutenir la décision en l'état actuel des choses. Je tiens à souligner que l'année dernière, nous n'avons pas été en mesure d'entamer les travaux de fond, même après la deuxième présidence. J'espère que cette année, nous pourrons nous mettre d'accord pour commencer nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? L'Ambassadeur d'Inde a la parole.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. À vrai dire, j'hésitais à prendre la parole aujourd'hui, compte tenu du large et vaste soutien dont bénéficie votre projet de décision, mais cela m'aurait alors empêché de souhaiter la bienvenue à mon amie et collègue, l'Ambassadrice du Pérou, et c'est pourquoi j'ai demandé à prendre la parole. L'Inde compte ainsi un ami de plus dans cette salle. Bienvenue, Madame l'Ambassadrice.

Monsieur le Président, comme toutes les délégations, l'Inde tient également à saluer les efforts que vous avez déployés pour tenter de produire un texte susceptible de réunir un consensus, et je crois que nous y sommes presque. Toutefois, je voudrais faire quelques observations. Comme vous avez dit qu'il était encore envisageable de procéder à des ajustements et de soumettre des amendements oraux, je souhaiterais formuler quelques remarques et poser quelques questions.

Tout d'abord, puisque je suis originaire de l'un des pays les plus divers, les plus multiculturels et les plus multiethniques du monde, je n'aurais aucun problème à accepter le dernier alinéa du préambule, mais je voulais en comprendre la raison d'être, car nous n'avons jamais vu auparavant ce texte qui vise à promouvoir le multiculturalisme. Nous aimerions avoir une explication sur l'origine de ce libellé et sur la raison pour laquelle il figure dans le projet.

Deuxièmement, au cours des dernières séances, nous avons indiqué que nous espérons la tenue de négociations sur des instruments juridiquement contraignants au sein des quatre organes subsidiaires. Or, nous ne trouvons désormais des références à des instruments juridiquement contraignants que pour trois des quatre organes subsidiaires, ceux mentionnés aux alinéas a), c) et d) du paragraphe 1. Il n'est fait référence à aucun instrument juridiquement contraignant pour l'organe subsidiaire 2. C'est le seul organe subsidiaire pour lequel cette référence fait défaut. J'aimerais en comprendre la raison. Vous avez expliqué que vous cherchiez à assurer une certaine cohérence et que c'est pour cette raison que vous aviez inclus des options de négociation dans les quatre organes. En suivant cette logique, il serait tout à fait légitime de prévoir également un instrument juridiquement contraignant dans le cadre de l'organe subsidiaire 2.

Troisièmement, je tiens à vous remercier d'avoir retenu notre proposition d'accorder une attention particulière aux éléments d'instruments juridiquement contraignants, que vous avez inclus à l'alinéa a) du paragraphe 1. Cependant, dans le même ordre d'idées, je propose de modifier également le paragraphe 2, qui mentionne le but des organes subsidiaires, afin de faire référence aux instruments juridiquement contraignants en tant qu'objectif principal et de considérer les mesures efficaces comme un objectif secondaire, exactement comme vous l'avez fait dans le cadre des organes subsidiaires.

Quatrièmement, je tiens à rappeler une difficulté pratique à laquelle nous avons tous été confrontés l'année dernière. Vous avez abordé ce point dans le cadre des mécanismes d'établissement de rapports, mais je me demande si, au vu des modalités que nous avons définies pour les séances des organes subsidiaires (formelles et informelles), deux séances formelles laisseront aux délégations suffisamment de temps pour exprimer leurs vues et faire connaître leurs positions. Après tout, compte tenu du vif intérêt que ces organes subsidiaires peuvent susciter, il se peut que toutes les délégations souhaitent faire connaître leur position. Nous devrions accorder suffisamment de temps à toutes les délégations. Dans ce contexte, je suggère que nous laissions une certaine souplesse aux coordonnateurs.

Nous pouvons donner aux coordonnateurs le pouvoir de déclarer une séance informelle formelle ou une séance formelle informelle. En tout état de cause, les séances informelles ne sont pas suffisantes. Par conséquent, si les coordonnateurs des organes subsidiaires estiment qu'il est nécessaire de tenir une séance formelle supplémentaire, que ce soit lors de l'adoption des rapports ou même au tout début de la séance ou quelque part entre les deux, ils devraient être habilités à convoquer une telle séance. Une fois que nous aurons adopté la décision, en ce compris le calendrier, il nous sera très difficile de modifier le format des séances, dans la mesure où cela nécessitera une nouvelle décision de la Conférence du désarmement. Il serait dès lors judicieux de prévoir dans cette décision une certaine souplesse pour les coordonnateurs, qui sont nos distingués collègues – ce sont tous des Ambassadeurs, je suis donc certain que nous pouvons leur faire confiance pour prendre des décisions.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration. Je vais bien entendu examiner les points particuliers qu'il a soulevés, et je me félicite des vues et des réactions exprimées par les délégations sur ces propositions dans un cadre bilatéral. Je dirais simplement que l'alinéa du préambule qui mentionne le multiculturalisme est une suggestion d'une délégation. Je consulterai cette délégation, dans un contexte bilatéral, pour savoir si cela correspond effectivement à sa proposition. En ce qui concerne la question des instruments juridiquement contraignants, comme le fait remarquer l'Ambassadeur, le paragraphe 2 précise bien que l'objectif de ces organes, de tous les organes subsidiaires, est d'examiner des mesures efficaces, y compris des instruments juridiquement contraignants.

Je suis tout à fait conscient que les délégations donnent des interprétations différentes à une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs, et je me suis efforcé, dans mon projet, de maintenir le plus grand équilibre possible, en respectant les vues de toutes les délégations. De nouveau, ce document est un moyen de poursuivre nos discussions et non une manière de conclure ces discussions qui, je le crains, sont encore loin d'être terminées. Mais je vais examiner les propositions formulées par l'Ambassadeur.

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Elsayed (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je me permets tout d'abord de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou, de la féliciter pour son entrée en fonctions à la Conférence du désarmement, de lui souhaiter bonne chance et de l'assurer de notre plein appui. Permettez-moi également de réitérer, bien entendu, mes sincères remerciements pour tous les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président.

Dès que nous avons reçu la deuxième version révisée hier, nous l'avons transmise à notre capitale et nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles instructions. Cependant, nous aimerions faire quelques commentaires. Nombre d'entre eux sont positifs. Certains sont des observations qui, à notre avis, devraient être prises en considération. Je vais tâcher d'être aussi bref que possible.

Nous nous félicitons de l'introduction de l'alinéa du préambule, tel que suggéré par nos collègues russes, libellé de sorte à réaffirmer qu'il importe de travailler de manière équilibrée et globale, ainsi que des nouveaux titres des quatre organes subsidiaires, dans lesquels les points de l'ordre du jour sont mentionnés, et de la prise en considération des remarques formulées par notre délégation et d'autres concernant les éléments d'un instrument juridiquement contraignant. Nous comprenons parfaitement l'explication que vous avez fournie au sujet du deuxième organe subsidiaire.

Nous avons pris note des coordonnateurs proposés pour chaque organe subsidiaire, ainsi que des coordonnateurs spéciaux proposés. Je saisis cette occasion pour remercier les Ambassadeurs qui ont accepté d'assumer cette responsabilité. Nous sommes convaincus qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions avec un professionnalisme, une impartialité et une intégrité irréprochables.

D'une manière générale, nous accueillons avec satisfaction les modifications apportées en ce qui concerne le mécanisme en vertu duquel les organes subsidiaires doivent faire rapport et la plus grande clarté qui entoure le processus d'adoption des rapports. Néanmoins, nous estimons qu'il serait plus pertinent que les coordonnateurs soumettent les rapports pour adoption à la Conférence, par l'intermédiaire du Président.

Je souhaiterais obtenir des éclaircissements au sujet du mécanisme – le rapport sous forme de déclaration que vous proposez – dans le cadre duquel les coordonnateurs spéciaux doivent faire rapport. Quel sera le statut de cette déclaration ? S'agira-t-il d'une déclaration personnelle du coordonnateur spécial ? Dans l'affirmative, le texte devrait le préciser dans des termes clairs, en utilisant un libellé similaire à celui du paragraphe 5.

Nous vous remercions d'avoir ajouté le calendrier des séances des organes subsidiaires et nous nous félicitons du nouveau nombre de séances proposé pour les organes subsidiaires, qui permettra de renforcer encore leur efficacité. Toutefois, je tiens à faire observer que, comme cela a été suggéré, le calendrier coïncidera avec le mois sacré du Ramadan pour les délégations musulmanes. Le Ramadan se déroulera du 5 mai au 6 juin, et nous demandons que les séances soient réparties de manière équitable sur les trois mois qui leur sont alloués. D'après ce que nous pouvons voir sur le calendrier, les séances sont concentrées en mai, et les séances du matin et de l'après-midi se déroulent précisément pendant cette période qui coïncide avec le Ramadan. Cette période inclut également la fête sacrée de l'Eid al-Fitr. Je peux bien entendu vous communiquer les dates exactes, si vous le souhaitez. Nous pouvons également examiner la suggestion faite par l'Ambassadeur d'Inde de donner aux coordonnateurs plus de souplesse pour aménager le calendrier.

Monsieur le Président, ces dernières semaines, ma délégation a appuyé les efforts considérables que vous avez déployés pour parvenir à une décision équilibrée et globale qui nous permettrait d'entamer les travaux de la Conférence. Nous estimons que le projet révisé actuel nous rapproche de notre objectif et nous sommes disposés à vous appuyer dans vos derniers efforts. Nous sommes impatients de commencer les travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de sa déclaration. Je vais bien sûr examiner tous ces points, en particulier en ce qui concerne le calendrier. Nous avons tâché de garantir un certain équilibre en fonction de la disponibilité des coordonnateurs et des autres réunions prévues au calendrier du désarmement à Genève afin de les répartir au mieux, mais si des propositions particulières sont formulées sur la manière dont nous pourrions encore mieux répondre à ces préoccupations et à d'autres, nous ferons tout notre possible pour en tenir compte. Et en effet, comme l'a dit le Représentant, les rapports des coordonnateurs spéciaux seraient établis à titre personnel. Conformément à la pratique qui prévalait auparavant, les rapports prendraient la forme d'une déclaration, qui serait ensuite consignée dans le procès-verbal de la Conférence du désarmement. Mais s'il est utile de le préciser davantage, nous nous pencherons sur cette question.

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mahomed (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à la distinguée Ambassadrice du Pérou. Nous tenons également à vous remercier de tous les efforts que vous avez déployés pour remettre la Conférence du désarmement au travail.

Nous ferons nos observations finales jeudi. Comme la plupart des autres délégations ici présentes, nous attendons toujours des instructions de la part de notre capitale. Toutefois, je voudrais qu'il soit pris acte, une fois encore, de nos préoccupations concernant le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2. Il est regrettable que le texte d'application de la proposition ne comprenne pas le terme « négociier ». Il ne fait que mentionner des options de négociation, puisqu'il met l'accent sur des éléments d'instruments juridiquement contraignants ou d'autres arrangements internationaux et sur des options de négociation.

Comme vous le savez, l'Afrique du Sud a toujours appuyé les efforts déployés pour permettre à la Conférence de reprendre ses travaux et ouvrir la voie aux négociations, pour autant que cela ne contrevienne pas à notre priorité stratégique que constitue le désarmement nucléaire. Cependant, nous estimons que la principale mission de la Conférence, à chacune de ses sessions, est d'adopter un programme qui permette d'entreprendre un travail de fond. La Conférence a été créée dans le but de mener des négociations multilatérales sur le désarmement. Toute action qui faillirait à cette règle impliquerait que la Conférence ne s'acquitte pas de son mandat.

Nous saluons vos efforts, mais nous tenons à vous mettre en garde contre toute décision précipitée. Comme je l'ai dit précédemment, nous attendons des instructions de notre capitale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration, et donne à présent la parole au Représentant du Mexique.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou et l'assurons de notre volonté de travailler avec elle. Monsieur le Président, malgré la position de ma délégation sur la création d'organes subsidiaires, dont vous mesurez bien la teneur, nous saluons sincèrement les efforts que vous avez déployés pour négocier ce projet de décision et l'attention que vous avez accordée aux observations des différentes délégations pour produire un texte plus équilibré.

Je ne mentionnerai pas expressément les aspects positifs du projet de déclaration, mais je voudrais qu'il soit pris acte, à cette séance formelle, des sérieuses réserves de notre délégation quant à l'interprétation possible du libellé « sur la base des pistes possibles énumérées dans le document ... (chacun des rapports des organes subsidiaires) » figurant aux alinéas a), b), c) et d) du paragraphe 1. Aussi compliqué que cela puisse paraître, nous

souhaitons simplement préciser que, de l'avis de notre délégation, ce libellé ne doit pas imposer de limites à la manière dont les questions sont traitées au sein de chacun des organes subsidiaires, mais doit être lu dans le contexte de la disposition finale du paragraphe 2, qui prévoit que toutes les vues et propositions pertinentes, passées, présentes et à venir, doivent nécessairement être prises en considération. Nous croyons comprendre que l'examen complet de ces questions sera entamé au sein des organes subsidiaires, loin des contraintes des rapports de l'année précédente.

Ma délégation tient également à aborder la proposition faite par l'Ambassadeur d'Inde concernant l'équilibre entre les séances formelles et informelles au sein des organes subsidiaires. Comme par le passé, ma délégation est favorable à un plus grand nombre de séances formelles. En principe, nous préférons que les séances formelles constituent la norme et que les séances informelles fassent exception. Je crois toutefois qu'une façon d'aborder la question est de donner au coordonnateur la souplesse nécessaire pour décider du moment auquel tenir une séance formelle. Évidemment, nous suivrons de près toute autre observation que les délégations pourraient formuler sur le projet de texte et nous garderons une attitude constructive à l'égard de toute décision qui pourrait devoir être prise jeudi prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique de sa déclaration, laquelle me donne l'occasion de rappeler qu'en effet, les mandats des organes subsidiaires ne sont ni exhaustifs ni restrictifs et que, bien entendu, en vertu du règlement intérieur, toute délégation peut soulever les questions qu'elle juge pertinentes. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite faire quelques observations préliminaires sur les vues de mon pays concernant la proposition et le projet de décision dont nous sommes saisis. Avant toute chose, je tiens à vous remercier pour les efforts énergiques que vous avez déployés en votre qualité de Président afin de trouver une solution qui convienne à toutes les délégations, et pour le professionnalisme dont vous avez fait preuve tout au long de votre présidence. Nous saluons la manière dont vous avez essayé d'harmoniser le libellé utilisé pour les organes subsidiaires ce qui, à notre avis, était une sage décision. Il était important, en ce qui concerne tous les organes subsidiaires, de mentionner l'attention particulière à accorder aux documents juridiquement contraignants – bien que ce libellé n'ait finalement pas été retenu pour l'organe subsidiaire 2. Nous vous remercions également pour les précisions apportées dans le texte sur la nécessité de ne pas faire intervenir des experts dans de simples questions de procédure, même si, de toute évidence, les experts devront apporter toute leur expertise aux travaux de fond sur le désarmement.

Nous saluons également les éléments que vous avez ajoutés au préambule, ainsi que l'inclusion du paragraphe 4 et de la dernière phrase du paragraphe 5, dans le but de refléter certaines des réserves émises par notre délégation et d'autres lors de consultations antérieures. Je tiens toutefois à faire part d'un certain nombre de préoccupations, notamment en ce qui concerne la portée limitée du mandat de l'organe subsidiaire 2. C'est la première fois que les coordonnateurs sont inclus dans le projet de décision. Nous devons prêter attention aux méthodes et aux critères utilisés pour désigner les coordonnateurs, car ils ont une tâche importante à accomplir, fondée sur les principes de multilatéralisme, d'impartialité et de respect du règlement intérieur de cette institution. Nous examinerons donc attentivement ces propositions. Pour être tout à fait francs, nous ne comprenons pas pourquoi, cette année, nous ne voulons pas instituer un organe subsidiaire chargé d'examiner les questions émergentes, et nous proposons à nouveau de nommer un coordonnateur spécial, marquant ainsi une rupture avec la pratique et le consensus dégagé l'année dernière. Nous estimons que cela pourrait favoriser davantage l'adoption d'une décision. Comme l'a recommandé notre collègue de la délégation chinoise lors de la dernière séance, peut-être même serait-il judicieux de reprendre la pratique de l'année précédente.

Cuba soutient les travaux de fond de la Conférence. J'insiste toutefois sur le fait que notre mandat porte sur la négociation de traités. Il ne consiste pas à délibérer, car cette tâche relève essentiellement du mandat que les organes subsidiaires se verront confier. Cela nous place dans une situation délicate : si les organes subsidiaires offrent sans aucun doute une issue à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence, ils nous éloignent

également de notre mandat. Si pareil exercice était répété au fil du temps, il pourrait compromettre l'objectif de la Conférence. À l'instar d'autres délégations, nous souhaitons exprimer nos préoccupations quant à cette ligne de conduite qui nous éloigne du mandat de la Conférence.

Après le consensus dégagé l'année dernière, la proposition faite cette année de se concentrer sur les questions de procédure ne fait que nous détourner du mandat de la Conférence qui consiste à négocier des traités et des instruments juridiquement contraignants. Nous estimons que la nomination d'un coordonnateur spécial unique chargé de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de sa composition constitue un pas en arrière. Nous sommes conscients que pour vous, il s'agit d'une solution de compromis envisageable pour parvenir à un équilibre dans un domaine aussi délicat, mais notre délégation, comme d'autres, demeure sceptique quant à la nécessité de porter ce sujet devant la Conférence, en particulier à un moment où cette instance connaît une politisation exacerbée. Nous constatons toujours une ambiguïté en ce qui concerne le mandat du coordonnateur spécial, l'absence de tout calendrier pour les séances prévues en vertu du mandat et un libellé qui prévoit des consultations sans la participation de tous les États membres de la Conférence.

En outre, nous relevons une contradiction, ou une contradiction apparente, entre le libellé du paragraphe 8, d'une part, et les paragraphes 4 et 5, d'autre part. Il ressort du paragraphe 8 que le coordonnateur spécial n'est pas tenu de se conformer à l'article 35 du règlement intérieur, lequel est contraignant pour nous tous et est dûment mentionné au paragraphe 4 concernant les organes subsidiaires. Cet article garantit une large consultation de tous les membres de manière transparente et inclusive. Le paragraphe 8 omet également de préciser la nature du rapport qui sera présenté dans une déclaration. Vous venez tout juste de préciser que celui-ci se fera à titre personnel. Toutefois, si le paragraphe 5 en fait état pour ce qui est des rapports que doivent présenter les coordonnateurs des organes subsidiaires, tel n'est pas le cas du paragraphe 8. Quelle que soit la raison de cette ambiguïté, ces légères différences de libellé sont flagrantes. Nous croyons également comprendre, au paragraphe 5, que les rapports qui peuvent être présentés par les coordonnateurs des organes subsidiaires devraient être subordonnés à l'absence d'un rapport de consensus car, logiquement, si un rapport de consensus a été adopté par un organe subsidiaire, la présentation d'un autre rapport par le coordonnateur, bien qu'à titre personnel, saperait son rôle de coordonnateur et occulterait le fait qu'un rapport de consensus a été adopté et que les positions nationales ont été établies. Nous serions alors subitement saisis de cet autre rapport, et nous ne saurions pas qu'en faire.

Enfin, comme nous l'avons fait observer depuis le tout début de ces négociations, il n'y a pas de calendrier pour les séances des coordonnateurs spéciaux. Nous reconnaissons que cette marge de manœuvre pourrait apporter une plus grande souplesse au mandat. Cependant, la planification n'est pas nécessairement incompatible avec la recherche de souplesse. Si tel était le cas, nous pourrions dire que les organes subsidiaires ne jouissent d'aucune souplesse. En réalité, nous craignons que la souplesse que nous accordons, ou prévoyons d'accorder, en ne fixant pas de calendrier de travail pour les coordonnateurs spéciaux mette à mal l'équilibre recherché, ce que notre délégation n'est pas prête à accepter. Voilà que maintenant, non seulement nous délibérons au lieu de négocier des traités, mais nous discutons entre nous et passons plus de temps sur les questions de procédure que sur les questions de fond. Nous estimons qu'il est important d'inclure les séances des coordonnateurs spéciaux, tant formelles qu'informelles, dans le calendrier de travail. Cela ne réduirait pas la souplesse de notre travail, mais lui conférerait au contraire une certaine structure et maintiendrait un équilibre nécessaire entre les questions de fond et de procédure.

De plus, nous ne comprenons pas pourquoi les coordonnateurs spéciaux doivent présenter leurs rapports respectifs avant la dernière semaine de la deuxième partie de la session, alors que nous ne savons pas à quelle vitesse ou à quel rythme ces travaux avanceront. D'une part, nous nous abstenons d'ajouter des séances au calendrier de travail pour donner plus de latitude aux coordonnateurs et, d'autre part, nous limitons leur marge de manœuvre en insistant pour qu'ils présentent leurs rapports avant la dernière semaine de la deuxième partie de la Conférence. En d'autres termes, il semble que nous soyons encore une fois confrontés à une contradiction malvenue.

Nous attendons actuellement les instructions de notre capitale, mais nous sommes impatients de mener un travail aussi constructif que possible. Nous espérons que nos préoccupations les plus pressantes pourront être prises en considération, dans la mesure où nous n'avons constaté aucune opposition franche à leur égard. Nous ne demandons pas à ce que soient tenues des séances pour le plaisir. Ce n'est pas ce que nous avons dit. Nous pensons qu'il est envisageable de tenir compte de ce type de préoccupations. Nous restons ouverts à l'examen de ce projet de décision tant du point de vue du fond que de la procédure, et même à ce qu'une tierce partie désigne les coordonnateurs et établisse le calendrier complet des séances, à condition que cela contribue à faire avancer nos travaux – notre principal objectif étant, bien entendu, de progresser sur les questions de fond.

Comme je l'ai dit, les organes subsidiaires, s'ils représentent un pas en avant – à cet égard, nous sommes d'accord avec un certain nombre d'autres délégations – ne contribuent pas réellement à nos travaux de fond, puisque notre objectif n'est pas de délibérer, mais de négocier des instruments juridiquement contraignants. Et l'adoption de ce projet de décision ne signifiera pas que nous conviendrons d'un programme de travail pour la Conférence ou que nous entamerons des négociations concernant un traité ou un instrument juridiquement contraignant. Toutefois, nous sommes conscients qu'une approche progressive pourrait peut-être nous rapprocher des décisions examinées par cette Conférence, dont l'urgence, nous en convenons tous, est primordiale. Je pense qu'un bilan de vingt années sans résultats démontre à quel point certaines délégations sont déterminées à faire avancer cette Conférence. Je ne vois donc pas en quoi quatre ou cinq jours de plus nous poseraient un réel problème.

Merci, Monsieur le Président. Une fois de plus, je vous remercie sincèrement, et pas uniquement sur le plan diplomatique, pour le professionnalisme avec lequel vous avez dirigé ces débats, et pour les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un consensus sur le libellé de ce projet de décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, ma délégation tient à souhaiter la bienvenue à la distinguée Représentante permanente du Pérou à la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons de travailler avec elle et sa délégation au cours des prochains jours.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir distribué le projet de décision révisé. Nous prenons également acte de vos remarques liminaires. Il s'agit en effet d'une tentative très sincère de nous rapprocher d'un consensus, d'un terrain d'entente, sur l'adoption d'un projet de décision. Nous saluons les consultations approfondies que vous avez menées, ainsi que la disponibilité et l'ouverture dont vous avez fait preuve à l'égard de tous les avis et suggestions.

Il n'est bien sûr jamais facile, ni même sans doute possible, de concilier tous les points de vue et toutes les préférences qui s'expriment à la Conférence, mais nous vous sommes sincèrement reconnaissants de vos efforts. Nous constatons que de nombreuses améliorations ont été apportées au texte : notamment au préambule, aux paragraphes dans lesquels les mandats des organes subsidiaires sont simplifiés et harmonisés, ce qui les rend plus équilibrés et plus complets, et aux paragraphes 5 et 8, qui ont rendu plus claires les procédures suivant lesquelles les organes subsidiaires et les deux coordonnateurs spéciaux proposés feront rapport.

Nous remercions également les Ambassadeurs qui se sont portés volontaires pour assurer les fonctions de coordonnateurs des différents organes subsidiaires et de coordonnateurs spéciaux. Ils peuvent compter sur notre plein soutien. Ils sont tous parfaitement qualifiés pour remplir ce rôle. Je vous remercie également pour le calendrier. Il apporte de la clarté et de la prévisibilité et nous convient parfaitement.

Cela étant, Monsieur le Président, certaines préférences exprimées par le Pakistan n'ont bien sûr pas pu être intégrées dans le projet de décision. Ainsi, nous aurions préféré que le nom des organes subsidiaires correspondent, comme l'année dernière, aux points de

l'ordre du jour de la Conférence, et que le cadre s'y rapportant soit plus proche du modèle de l'an dernier. Nous avons également exprimé notre préférence pour un organe subsidiaire consacré aux questions nouvelles et émergentes qui couvre les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la Conférence.

Néanmoins, nous prenons acte du fait que le projet révisé n'est qu'un compromis qui ne peut pas tenir compte de tous les points de vue. C'est dans cet esprit que nous l'envisageons, et nous estimons que le cadre qui sera défini par ce projet de décision est une contribution substantielle et concrète à l'avancement des travaux de la Conférence. Ce cadre devrait nous permettre de mener des discussions de fond sur tous les points inscrits à l'ordre du jour et sur toutes les questions pertinentes et, étant donné l'absence de consensus sur l'ouverture de négociations, nous considérons qu'il s'agit de la meilleure solution envisageable, une solution qui ne porte pas préjudice aux positions et aux intérêts nationaux des États membres.

En résumé, bien que le projet de décision ne constitue peut-être pas la solution idéale pour notre délégation ou pour de nombreuses autres, nous convenons qu'il ne s'agit que d'un compromis et avons donc adressé une recommandation positive à notre capitale. Nous espérons recevoir une réponse favorable très prochainement. Nous espérons que le projet sera adopté par consensus une fois que les vues et préoccupations de toutes les délégations auront été prises en considération, et que des travaux techniques et multiculturels de fond à la Conférence. Enfin, Monsieur le Président, au cas où d'autres modifications seraient apportées, nous serions bien entendu obligés de les transmettre à notre capitale pour obtenir de nouvelles instructions mais, si le texte est encore ouvert, ma délégation souhaiterait également proposer quelques amendements. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan de sa déclaration et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. La République bolivarienne du Venezuela salue les efforts déployés par le Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Aidan Liddle, et par le secrétariat pour présenter un deuxième projet de décision révisé. Dans la mesure où nous avons reçu ce projet hier, nous consultons actuellement nos collègues à Caracas. Nous estimons que ce document constitue une base solide pour progresser et nous sommes convaincus que, sous votre présidence, nous pourrions prendre les mesures nécessaires pour que la Conférence parvienne à un consensus sur le projet de décision.

Nous rappelons que notre préférence porte sur l'examen du programme de travail et l'ouverture immédiate des négociations. Nous sommes également de plus en plus préoccupés par la tendance manifeste de la Conférence à créer des organes subsidiaires dans le but d'éviter systématiquement les négociations sur le désarmement. Par conséquent, mon pays soutient la création de ces organes à la seule condition qu'ils constituent un outil permettant à la Conférence de reprendre ses travaux de fond. Dans le même ordre d'idées, nous sommes convaincus que le travail essentiel de ces organes ne peut être subordonné à des questions de procédure et doit être effectué de manière strictement transparente, équilibrée et globale.

Nous pensons qu'un organe subsidiaire devrait être créé pour examiner les questions émergentes et les nouvelles technologies, et nous en faisons la proposition. Nous aimerions également qu'un lien clair et précis soit établi entre les travaux et les activités des présidences et ceux des organes subsidiaires et de leurs coordonnateurs. Nous voyons d'un œil positif le fait que le préambule évoque la nécessité pour la Conférence de mener ses travaux de manière équilibrée et globale. Il convient de rappeler que, conformément au règlement intérieur, « tous les États membres de la Conférence prennent part aux travaux de l'instance dans des conditions de complète égalité en tant qu'États indépendants, conformément au principe de l'égalité souveraine consacré dans la Charte des Nations Unies ». Le principe de l'égalité souveraine de tous les États implique que, pour garantir son propre succès, la Conférence doit assurer un traitement respectueux des institutions et des gouvernements de ces États. Les délégations qui ont la responsabilité de diriger des

organes subsidiaires doivent veiller à mener leurs travaux de manière impartiale et transparente. Mon pays regrette que des pays incapables de respecter ce principe soient proposés pour occuper le rôle de coordonnateur.

Notre pays a déjà exprimé sa préférence pour la création d'un organe subsidiaire chargé d'examiner les questions émergentes et les nouvelles technologies. Cette mesure contribuerait à garantir la cohérence avec l'alinéa du préambule du projet de décision actuel qui dispose, pour rappel, que tous les points de l'ordre du jour de la Conférence ont le même poids. En ce qui concerne le coordonnateur spécial sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et l'élargissement de sa composition, nous croyons comprendre que cette initiative, et le coordonnateur proposé, correspondent à des initiatives antérieures de la Conférence visant à sortir de l'impasse. Cependant, nous ne savons toujours pas quelles en ont été les raisons, ni quelles ont été les réalisations de ces initiatives et en quoi elles améliorent la situation actuelle. Nous estimons que l'échec de ces initiatives transparaît dans l'impasse actuelle dans laquelle se trouve si clairement la Conférence, et prouve qu'aucune révision des méthodes de travail ne peut garantir une solution à cette impasse sans la volonté politique nécessaire.

Dans un tel climat de politisation, la mise en œuvre de cette initiative ne peut que limiter et entraver les discussions sur les questions de fond qui sont de la plus haute importance pour la Conférence. Cette situation et la manière dont la proposition a été présentée à la Conférence ne font que politiser davantage les choses. Ma délégation a exigé à maintes reprises des garanties pour éviter que le mécanisme proposé ne serve de plateforme propice à la politisation et au harcèlement de certains pays. De nombreuses délégations présentes dans cette salle ont demandé des précisions et des informations supplémentaires sur le mandat et les modalités de travail de la Conférence, afin, notamment, d'améliorer son fonctionnement et son efficacité et d'élargir sa composition. Des éclaircissements ont également été sollicités sur la forme des consultations et les modalités de présentation des rapports. Nous constatons avec regret que les garanties ont été réduites plutôt qu'augmentées, puisqu'un seul coordonnateur a été nommé, contre trois pour les groupes régionaux. Le paragraphe 7 du projet de décision révisé fait référence aux coordonnateurs spéciaux qui consultent les États membres dans le cadre de séances formelles et informelles, sans toutefois proposer un calendrier à cette fin.

Nous sommes également préoccupés par le fait que, alors que les organes subsidiaires poursuivront leurs travaux jusqu'en août 2019, les coordonnateurs spéciaux ne pourront exercer leurs fonctions que jusqu'à la dernière semaine de la deuxième partie de la Conférence. Cela signifie que les coordonnateurs spéciaux, y compris le coordonnateur spécial chargé des questions émergentes et des nouvelles technologies, devront travailler avec célérité et de manière sélective. Nous rappelons que notre souhait est de ne pas subordonner la discussion des questions de fond à celle des questions de procédure. Encore une fois, cela ne ferait que contribuer à la paralysie prolongée de la Conférence. Ma délégation reconnaît qu'il est nécessaire de revoir la composition de la Conférence, à condition que cette révision soit orientée vers l'élargissement, dans la mesure où cette démarche pourrait insuffler un nouvel élan à cette instance et lui ouvrir de nouvelles perspectives. Toutefois, ma délégation s'oppose fermement à tout effort visant à exclure des États membres.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela réaffirme que le projet de décision révisé constitue une base solide pour les négociations. Il reste beaucoup à faire si l'on veut parvenir à un consensus dans les jours à venir. Cette tâche doit être menée de manière approfondie et transparente, conformément aux souhaits et aux opinions exprimés par toutes les délégations. Par conséquent, et au vu des points soulevés jusqu'à présent, nous recommandons les pistes de travail suivantes. Option 1 : scinder le projet de décision révisé en deux parties, dont la première porterait création des cinq organes subsidiaires, y compris celui sur les questions émergentes et les nouvelles technologies, qui serait coordonné par le Bélarus, et la seconde désignerait le coordonnateur spécial chargé de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de sa composition, et préciserait le nom des personnes qui assumeraient le rôle de coordonnateurs des organes subsidiaires et/ou de coordonnateurs spéciaux. Option 2 : adopter une première décision visant à créer cinq organes subsidiaires, y compris celui sur

les questions émergentes et les nouvelles technologies, qui serait coordonné par le Bélarus, et une deuxième décision désignant le coordonnateur spécial chargé de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et de l'élargissement de sa composition, et une troisième décision précisant le nom des personnes qui assumeraient le rôle de coordonnateurs des organes subsidiaires et/ou de coordonnateurs spéciaux. Nous soumettons ces propositions à l'examen de tous les membres et restons ouverts à toute autre suggestion qui nous permettrait de parvenir à un consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela de sa déclaration, et donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Dans l'attente des instructions de ma capitale, je souhaite faire quelques remarques concernant le projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2.

Premièrement, le projet révisé ne fournit toujours pas les éclaircissements demandés par plusieurs délégations quant au mandat du coordonnateur spécial chargé de l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence et quant aux sujets et objectifs qui seraient traités. La manière dont cette proposition est présentée et le moment choisi pour la présenter soulèvent des doutes quant aux motifs qui la sous-tendent. Si nous sommes certains que des améliorations sont toujours possibles en ce qui concerne les méthodes de travail de la Conférence, nous ne devons pas perdre de vue que la Conférence a déjà accompli des progrès considérables avec ses méthodes de travail actuelles. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ne tient pas à ses méthodes de travail ni à sa composition, mais plutôt à un manque de volonté politique d'atteindre ses objectifs et à la propension croissante de certains États membres à utiliser cette instance pour promouvoir des programmes politiques. Selon nous, il serait vain de poursuivre cette proposition sans en définir clairement le contenu au préalable, car cela ne servirait en rien les objectifs de la Conférence. Cela ne servirait probablement qu'à compliquer davantage la situation et à engager la Conférence dans des discussions stériles. Par conséquent, nous ne serions pas en mesure de nous joindre à un consensus sur cette proposition mal définie – qui, comme je l'ai dit, ne ferait qu'enliser la Conférence dans des discussions stériles – si elle n'est pas clarifiée car, comme nous l'avons vu ces dernières années, la Conférence a obtenu de maigres résultats, et ce, même sans la politisation et la polarisation qui prévalent actuellement. Nous estimons donc que nous ne devons pas adopter cette proposition à la hâte, mais que nous devons prévoir suffisamment de temps pour son examen. Nous tenons également à souligner que la Conférence ne parvient même pas à s'entendre sur la nécessité de discuter ou non de cette question, un élément dont nous demandons aux membres de tenir compte lors de la présentation du texte final pour adoption.

Nous souhaitons renouveler notre proposition relative à l'adoption de décisions distinctes, l'une sur les questions de procédure et l'autre sur les questions de fond, conformément à la pratique établie par la Conférence lorsqu'elle a adopté la décision figurant dans le document CD/1464 en 2011 et celle figurant dans le document CD/1667 en 2002. Si nous craignons que la poursuite des travaux des organes subsidiaires ne conduise à l'institutionnalisation de ce processus, qui pourrait à son tour nous éloigner progressivement du mandat de négociation qui est la raison d'être de la Conférence, nous appuyons l'approche visant à fournir des garanties pour que les travaux des organes subsidiaires apportent une valeur ajoutée, contribuent à la réalisation de progrès et ouvrent la voie à des négociations équilibrées et globales. Pour ce faire, il conviendra de veiller à ce que les mandats des organes subsidiaires soient plus équilibrés, d'éviter les biais dans le choix des thèmes qu'ils aborderont et de lier plus clairement leurs objectifs aux efforts entrepris pour élaborer des instruments juridiquement contraignants.

À notre avis, les séances des organes subsidiaires devraient être informelles, conformément au règlement intérieur, et les rapports qu'ils sont amenés à produire devraient être présentés pour adoption lors des séances plénières de la Conférence, après avoir été adoptés par l'organe en question, comme ce fut la pratique en 2018. Lorsqu'un rapport est adopté par consensus, nous ne voyons pas la nécessité pour le coordonnateur de l'organe subsidiaire de faire une déclaration, qui ne serait que le reflet de son point de vue personnel. Cela devrait être mentionné dans le paragraphe pertinent du projet de décision.

Il est important que les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour soient traités sur un pied d'égalité avec les quatre thèmes principaux. À cette fin, la Conférence devrait créer un organe subsidiaire distinct chargé d'examiner les principaux thèmes au regard des points de l'ordre du jour, dans la mesure où de nombreux États membres accordent une priorité absolue à la résolution des nouveaux défis qui se posent dans ces domaines.

En ce qui concerne les deux coordonnateurs proposés, il est important que tous ces candidats fassent preuve de la plus grande intégrité et impartialité et soient approuvés par les membres de la Conférence, d'autant plus que certaines préoccupations existent quant à la capacité de certains candidats à rester impartiaux et à s'abstenir de politiser leur travail. Nous devrions en premier lieu nous attacher à définir les modalités de travail des organes subsidiaires, après quoi nous pourrions nommer les coordonnateurs, comme cela fut la pratique lors de la session de 2018. Cela permettra d'éviter que les nominations proposées empêchent les membres d'approuver la formation des organes subsidiaires. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. Je souhaite tout d'abord me joindre aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue, la distinguée Ambassadrice du Pérou. Je me réjouis de travailler de manière constructive avec elle personnellement, ainsi qu'avec sa délégation, pour appuyer les travaux de la Conférence. En ce qui concerne le nouveau projet de décision que vous nous avez présenté, nous l'avons examiné attentivement et nous en avons déjà fait rapport à notre capitale. Nous notons que dans le projet, vous et votre équipe avez consenti de nouveaux efforts pour aller de l'avant en tenant compte des avis et suggestions constructifs de toutes les parties, et nous vous en sommes très reconnaissants. J'ai également écouté attentivement les commentaires qui viennent d'être formulés, et notre délégation, comme toutes les autres, entend utiliser pleinement le temps qui lui reste pour faire avancer les consultations à différents niveaux afin que nous puissions adopter cette décision jeudi.

J'ai écouté les déclarations de chacun et je souhaiterais partager avec vous quelques brefs commentaires. Le premier concerne le dernier alinéa du préambule, dont l'Ambassadeur d'Inde a parlé, et qui mentionne la promotion du « multiculturalisme ». Je me permets de faire une suggestion, qui consiste à remplacer ce mot par « multilatéralisme ». Je pense que personne ne s'oppose à la promotion du multilatéralisme dans le cadre des travaux de la Conférence.

En ce qui concerne certains éléments précis du projet de décision, s'agissant de la création de quatre organes subsidiaires, nous constatons que le titre de l'organe subsidiaire 2 n'est pas repris de l'ordre du jour de la Conférence, contrairement à celui des trois autres. Nous espérons toutefois que le titre de cet organe subsidiaire pourra, comme celui de l'organe subsidiaire 1, faire référence aux points 1 et 2 de l'ordre du jour de la Conférence, en précisant ultérieurement qu'il portera plus précisément sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. À ce sujet, j'ai également constaté que de très nombreuses délégations ont exprimé l'avis qu'il devrait s'agir d'un instrument juridiquement contraignant. Nous partageons cette opinion. Nous pensons que la Conférence est l'instance la plus appropriée pour la négociation et la conclusion d'un tel traité. Je pense que, même si la Conférence n'est pas parvenue à un accord pour entamer des négociations l'année dernière ou cette année, et même si elle n'a pas encore dégagé de consensus à ce stade, chacun est déterminé à mener un travail de fond sur des questions importantes, notamment un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ces efforts sont eux-mêmes une extension des travaux destinés à faire avancer les négociations sur des points importants dans ces domaines, dans le cadre de la Conférence, notamment un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Quant au libellé particulier de cette décision, nous n'insisterons bien sûr pas sur notre préférence, car nous espérons que ce projet de décision sera adopté sans difficulté par la Conférence. Nous comprenons que ce projet de décision revêt un caractère procédural. Quant aux quatre organes subsidiaires et aux coordonnateurs, ils peuvent également

permettre à la Conférence de mener des discussions, des débats et des travaux de fond dans ces domaines, au travers de dispositions procédurales. Ainsi, bien que je comprenne et respecte les idées de chacun sur les fonctions et les mandats envisageables des organes subsidiaires et des coordonnateurs, j'ai également quelques remarques à faire sur ces points. Nous pensons que, eu égard aux modalités de travail des organes subsidiaires, leurs activités et les actions des quelques coordonnateurs désignés par le Président pour mener des travaux particuliers dans leurs domaines respectifs ne manqueront pas de respecter et de prendre en considération les vues et les opinions de tous les États membres.

J'ai également une deuxième remarque. Je souhaite aborder plus particulièrement la question du coordonnateur pour l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et l'élargissement de sa composition, ainsi que son rôle. J'ai constaté que certaines délégations avaient réitéré leurs vues et observations sur ce point à de nombreuses reprises. Il s'agit d'avis, de suggestions, de préoccupations et d'inquiétudes. Il est évident que les différentes délégations ont des opinions et des positions divergentes sur le sujet. Ces divergences et les doutes et préoccupations qui en découlent peuvent même devenir un facteur majeur qui déterminera si notre projet de décision peut ou non bénéficier d'un soutien suffisant en vue de son adoption.

Au vu de cette situation, je voudrais rappeler une fois de plus la position de la délégation chinoise sur cette question. J'ai déclaré à maintes reprises dans cette instance que nous étions favorables à la création de ce poste de coordonnateur afin de faciliter les discussions. Toutes les délégations peuvent exprimer librement leurs points de vue sur la manière d'améliorer encore les travaux de la Conférence, voire d'élargir sa composition. Ces discussions constituent en elles-mêmes un témoignage évident du caractère démocratique de la Conférence. Au cours de ces discussions, les opinions de toutes les délégations doivent être respectées et dûment prises en considération. À mon sens, étant donné qu'il existe manifestement des opinions divergentes sur cette question, nous devrions veiller à ce que ces différentes opinions, peu importe qu'il y en ait deux ou même davantage, soient pleinement exprimées. Je pense que dans ce processus, nous ne devons pas nous attendre à ce que les opinions de quelques pays soient acceptées par la majorité ni que les opinions de la majorité soient imposées à quelques-uns. Si ces discussions n'aboutissent pas à un consensus, alors les séances et les discussions tenues par ce coordonnateur ne devraient pas déboucher sur des conclusions particulières.

Et, Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué très clairement dans le projet de décision, après la mention des coordonnateurs à la fin du paragraphe 8, « la Conférence décide... ». Je pense donc que ce type de disposition donne déjà, en soi, l'assurance que les conclusions qui découleraient des discussions tenues par un tel coordonnateur sur l'amélioration des méthodes de travail et l'élargissement de la composition ne seront pas en fin de compte préjudiciables aux positions et aux préoccupations d'un quelconque État membre. C'est ainsi que notre délégation conçoit les dispositions prises par la Conférence cette année, et nous participerons à ce travail sur cette base. Voilà ce que je souhaitais partager avec tout le monde aujourd'hui.

Monsieur le Président, ma délégation et moi-même continuerons à appuyer vos travaux et utiliserons pleinement le temps limité dont nous disposons pour déployer des efforts supplémentaires en vue d'adopter cette décision dans les meilleures conditions jeudi prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration. Permettez-moi de confirmer que sa conception des choses rejoint la mienne à cet égard. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azarsa (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour tous les efforts que vous avez déployés pour rapprocher les points de vue. J'apprécie sincèrement le travail que vous avez accompli pour produire le nouveau projet de décision figurant dans le document CD/WP.619/Rev.2. Je soulignerais que, comme les travaux ont été laborieux, il nous a fallu beaucoup de temps pour arriver à ce résultat. Nous avons perdu un temps précieux et épuisé notre énergie sur des questions qui ne relèvent pas du fond, et nous sommes maintenant en retard sur le calendrier.

Monsieur le Président, compte tenu du peu de temps qui s'est écoulé depuis que nous avons reçu le projet de décision révisé hier, je tiens simplement à préciser que j'attends des instructions claires de ma capitale concernant ce projet. Toutefois, je m'efforcerai d'être clair et concis dans mes commentaires préliminaires.

L'observation faite par ma délégation le 7 mars 2019 en séance plénière a été formulée avec sincérité et beaucoup de souplesse, en vue de nous permettre de parvenir à un document fondé sur le consensus. Néanmoins, je me dois de revenir sur certains éléments clefs. Ma délégation estime que chaque organe subsidiaire devrait porter sur un point de l'ordre du jour. À cet égard, l'organe subsidiaire 1 devrait traiter le point 1 de l'ordre du jour et l'organe subsidiaire 2 le point 2. Monsieur le Président, je trouve positif que votre nouveau projet mette l'accent sur l'instrument juridiquement contraignant. Toutefois, le mandat de la Conférence du désarmement relatif à la négociation d'instruments juridiquement contraignants doit encore être renforcé et pris davantage au sérieux. Dans le même temps, ma délégation tient également à souligner que le mandat de l'organe subsidiaire 2 devrait être traité et formulé de la même manière que celui des autres organes subsidiaires. Nous vous avons déjà communiqué le libellé pertinent pour chacun des organes subsidiaires et, une fois encore, nous sommes fermement convaincus qu'il doit être utilisé, le tout en respectant un certain équilibre. Comme cela a été indiqué précédemment, le libellé utilisé pour décrire les responsabilités du coordonnateur chargé des questions liées aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour devrait reprendre clairement le libellé utilisé dans le document CD/2153.

En ce qui concerne le paragraphe 3, nous vous invitons à suivre le règlement intérieur en veillant à ce que les organes subsidiaires se réunissent dans un cadre informel. Néanmoins, si cette instance accepte de tenir une ou deux séances formelles, nous estimons qu'elles devraient se limiter aux deux premières séances. Le nouveau projet dont nous sommes saisis montre que le pouvoir et la responsabilité des coordonnateurs spéciaux sont bien plus importants que ceux des coordonnateurs des organes subsidiaires. Nous souhaiterions que ce point fasse l'objet d'une plus grande clarté et que cet excès de pouvoir soit expliqué. En outre, la qualité et le nombre des coordonnateurs spéciaux, ainsi que la session au cours de laquelle ils travailleront, ne sont pas reflétés dans le calendrier.

Malgré les explications que vous avez fournies plus tôt dans la journée, Monsieur le Président – il semble que vous ayez consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'examen de chaque aspect de nos futurs travaux, ce dont je vous suis très reconnaissant – en ce qui concerne les coordonnateurs spéciaux, nous constatons un manque de clarté et d'informations détaillées, contrairement à ce que nous avons demandé lors des précédentes séances plénières. L'ambiguïté demeure en ce qui concerne la composition et les méthodes de travail, des points qui doivent être examinés par le coordonnateur spécial chargé de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Nous sommes disposés à envisager la question de la composition de la Conférence dans la perspective d'accroître le nombre de nouveaux États membres et d'États membres potentiels. La formule proposée par ma délégation lors de la séance plénière du 7 mars allait dans ce sens. Cependant, nous attendons toujours des éclaircissements de la part de cette instance quant à la dimension, à la portée et au programme spécifique concernant les méthodes de travail. Cela étant dit, nous sommes fermement convaincus que le règlement intérieur, même avec ses éléments existants, peut nous permettre de traiter les quatre principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et de négocier des instruments juridiquement contraignants si chacun démontre la volonté politique nécessaire.

Monsieur le Président, j'espère sincèrement que d'ici au jeudi 14 mars 2019, nous aurons adopté une décision ou un programme de travail équilibré et que nous pourrions entamer nos travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Berkat (Algérie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à Son Excellence l'Ambassadrice du Pérou et de l'assurer de notre volonté de collaborer avec sa délégation pour contribuer au succès de notre Conférence.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts que vous avez déployés afin de redynamiser les travaux de la Conférence grâce à ce projet de décision révisé, qui tient compte de nombreuses propositions et observations faites par les États membres. Bien que nous attendions toujours l'avis définitif de notre gouvernement sur le projet, permettez-moi de faire quelques observations initiales.

Premièrement, nous pensons que les États membres partagent dans l'ensemble le sentiment qu'il est nécessaire de redynamiser les travaux de la Conférence sur la base de son mandat de négociation, dans la mesure où cela permettra de concrétiser les initiatives propres à faciliter la réalisation de cet objectif commun, comme la création d'organes subsidiaires chargés d'examiner les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Deuxièmement, le sens de l'initiative et de la responsabilité dont font preuve les coordonnateurs et les coordonnateurs spéciaux doit être salué et encouragé. Nous devrions déployer des efforts concertés pour veiller à ce que ces personnes exercent leur mandat de manière fructueuse, car cela aura une incidence positive sur les travaux de la Conférence.

Troisièmement, nous pensons que l'inclusion d'un calendrier dans la proposition nous fournira une vision claire de la voie à suivre pour faire avancer nos travaux.

Quatrièmement, ma délégation, qui appuie la position du Groupe des 21 concernant le respect du règlement intérieur, estime que des clarifications supplémentaires doivent être apportées au sujet des coordonnateurs spéciaux afin de mieux tenir compte des propositions et des observations formulées par de nombreuses délégations.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre grand sens des responsabilités et votre professionnalisme, et de vous assurer que ma délégation est disposée à coopérer avec vous et les membres de la Conférence afin de faire avancer nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je n'avais pas l'intention d'aborder une disposition précise de ce projet, mais, étant donné que certaines délégations ont attiré l'attention sur la notion – voire la philosophie – du multiculturalisme, qui a surgi de nulle part, je souhaiterais aborder ce point plus en détail.

Le problème paraît bien plus profond que l'apparition dans le texte d'une disposition si chargée de sens, surtout en l'absence de discussion préalable. En fait, un examen plus attentif du texte suggère que la Conférence du désarmement devrait promouvoir cette notion, ou cette philosophie si vous voulez, et, qui plus est, sans référence particulière aux questions de désarmement, puisque plus loin se trouve la conjonction « et ». Toutefois, avec tout le respect que je vous dois, la Conférence du désarmement ne traite pas de ce genre de questions. Tel n'est pas son mandat.

Je me pose donc naturellement une question, qui a également été soulevée par d'autres collègues. Je comprends que le Président ne puisse pas nommer la délégation qui a proposé l'amendement au texte à un certain stade, en coulisse ou lors de consultations bilatérales et, je tiens à le souligner, sans que soit menée une discussion préliminaire plus générale : en d'autres termes, de manière non transparente et non inclusive. Et ces méthodes de travail sont pour nous un motif de profonde inquiétude.

Nous avons relevé ce phénomène dans la version précédente du paragraphe 5, où la référence à une déclaration du coordonnateur a surgi de nulle part. Cette partie a depuis été remaniée, mais il existe d'autres dispositions qui soulèvent pour le moins de sérieuses questions. Compte tenu du caractère sensible du sujet pour le Président, je voudrais demander directement à la délégation qui a introduit la disposition de fournir des éclaircissements. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, en totale opposition à cette méthode de travail discutable, la délégation russe a fait preuve d'une transparence absolue tout au long du processus de discussion du projet. Ce que nous avons dit à nos collègues présidents a été répété dans cette salle lors de séances plénières formelles et informelles. À cet égard, nous serions très

reconnaissants au Président de bien vouloir soulever ces questions dans le cadre d'un débat général. Il s'avère que, deux jours avant l'adoption de la décision, des dispositions sérieuses ont été introduites, lesquelles nécessitent une réflexion et une analyse au vu des conséquences que celles-ci pourraient avoir. Deux jours avant l'adoption ! Comment peut-on alors espérer mener une discussion sérieuse sur le projet ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. J'ai essayé d'être aussi ouvert et transparent que l'on puisse l'être avec 65 membres. Nous avons mené des discussions approfondies et exhaustives, je pense, en séance plénière, et je me suis d'ailleurs mis à la disposition de toute délégation qui souhaitait se réunir dans un cadre bilatéral. Je pense que toutes les propositions ont été expliquées en détail mais, bien sûr, nous restons prêts à apporter des précisions supplémentaires si elles s'avèrent utiles.

En ce qui concerne la référence au « multiculturalisme », l'Ambassadeur de Chine a déjà suggéré que nous la remplaçons par « multilatéralisme ». Je crois que c'est l'intention qui sous-tend la proposition, mais l'Ambassadeur peut apporter des précisions.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier notre collègue russe d'avoir soulevé cette question. En fait, c'est ce texte que nous avons présenté au Président, et ce mot est sans nul doute une erreur typographique. Il convient de lire « multilatéralisme », et je m'excuse pour cette erreur technique. En fait, cette phrase a été ajoutée au préambule, et elle figurait dans le texte que j'ai présenté en séance plénière jeudi dernier. Ce texte n'a donc pas du tout été communiqué au Président par d'autres voies. Dans mon intervention, j'ai expliqué la réflexion menée par notre délégation au sujet de cette phrase. Nous pensons que la promotion du multilatéralisme dans le cadre des travaux de la Conférence devrait être appuyée par tous les États membres de la Conférence. Puisque certains collègues viennent d'émettre des doutes, je tenais à donner cette brève explication dans l'espoir que la suggestion de notre délégation bénéficie du soutien de tous. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et des éclaircissements qu'il nous a apportés. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie.

M. Ağacıkoğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres orateurs et de vous féliciter pour les efforts que vous avez déployés pour présenter un projet de décision, au vu des préoccupations que peuvent nourrir toutes les délégations. Dans la mesure où nous avons reçu une nouvelle version de la décision hier, comme beaucoup d'autres délégations, nous ne pouvons faire que des remarques préliminaires. Nous l'avons transmis à Ankara et attendons des instructions.

Monsieur le Président, notre délégation s'est exprimée au sujet de la première version de la décision lors de la séance plénière du 28 février. Depuis lors, nous avons suivi de près les discussions qui ont eu lieu sur le projet de décision. Il est encourageant de constater qu'il existe un consensus général sur la création des organes subsidiaires en vue d'approfondir les discussions techniques et d'élargir les domaines de convergence. Cela pourrait permettre au final d'ouvrir la voie à des négociations de fond au sein de la Conférence du désarmement. Comme nous l'avons souligné, les rapports des organes subsidiaires de l'année dernière devraient constituer notre point de départ. Nous sommes heureux de constater que ces rapports sont mentionnés dans le projet de décision.

La responsabilité en matière de rapports est un autre aspect important du travail des organes subsidiaires. Les rapports, ainsi que les points de convergence qui y sont définis et les recommandations qui y sont formulées, devraient être adoptés par consensus.

Afin d'éviter toute ambiguïté, nous proposons de placer l'expression « par consensus » avant les mots « un rapport » à la première ligne du paragraphe 5. Dans le même ordre d'idées, nous proposons également d'ajouter l'expression « des organes subsidiaires » à la cinquième ligne du même paragraphe, après ce qui devrait être le mot pluriel « rapports », et non le singulier « rapport ». Cette clause disposerait que « les rapports des organes subsidiaires sont présentés à la Conférence par l'intermédiaire du Président ».

Monsieur le Président, depuis que le premier projet de décision a été distribué il y a trois semaines, de nombreuses délégations ont exprimé leur espoir de pouvoir entamer rapidement les travaux des organes subsidiaires cette année. Elles ont également fait part de leurs préoccupations quant à la manière dont la décision a été établie, en regroupant les questions de fond et de procédure examinées par la Conférence. Pour la Turquie, l'établissement de liens entre les questions de fond et de procédure et leur mise sur un pied d'égalité constituent une source de préoccupation. Ce dosage est contre-productif par rapport aux réalisations de 2018. Comme nous l'avons fait remarquer le 28 février, ce parallélisme pourrait devenir un fardeau pour la Conférence dans les années à venir. Au terme de toutes les discussions menées sur les trois versions différentes de la décision, nous ne sommes toujours pas convaincus de l'utilité de nommer des coordonnateurs spéciaux. Nous pensons qu'à ce stade, la Conférence devrait décider de ne créer que des organes subsidiaires et poursuivre les discussions sur son fonctionnement efficace.

La position de la Turquie sur ces questions est bien connue de tous. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence ne tient pas à sa composition actuelle ni à son règlement intérieur. La Turquie n'est pas opposée à ce que des discussions soient menées sur le fonctionnement efficace ou sur la composition de la Conférence, qui pourrait toujours se saisir elle-même de ces questions à tout moment. Toutefois, nous ne voyons pas, à ce stade, la nécessité de désigner un coordonnateur spécial à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je prends tout d'abord la parole pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou et pour l'assurer que le Brésil coopérera sans relâche avec elle et son équipe sur toutes les questions dont est saisie la Conférence du désarmement. Ensuite, je vous informe que nous avons transmis le projet de décision à notre capitale avec une recommandation positive. Nous l'avons examiné en faisant preuve de la plus grande souplesse. Bien entendu, ce texte n'est idéal pour personne, mais je pense que vous êtes sur la bonne voie et qu'il se rapproche le plus de ce qui pourrait être adopté dans le laps de temps qui nous reste.

J'aimerais également formuler une remarque concernant les coordonnateurs. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, car mon nom est proposé pour la coordination de l'organe subsidiaire 3 mais, à ce stade, après avoir entendu certaines remarques de mes collègues, je pense qu'il est important de préciser que je considère le rôle de coordonnateur – si cette décision est maintenue et que mon nom est retenu – comme un facilitateur, un facilitateur impartial et neutre au service de la Conférence et rien de plus. Et c'est dans cet esprit que je tâcherai de remplir ce rôle s'il se concrétise.

Vous avez expliqué la manière dont vous comptez procéder en ce qui concerne la décision et, d'après moi, c'est la seule façon possible d'aller de l'avant. Je suppose que le texte ne fera l'objet d'aucune révision supplémentaire, bien que des modifications puissent être apportées au moyen d'amendements oraux si cela est nécessaire pour parvenir à un consensus. Je vous soutiens pleinement dans cet effort, mais je tiens à faire une seule observation de fond, à savoir qu'il subsiste un certain déséquilibre dans le texte que vous avez proposé – en particulier dans la manière dont vous décrivez le « dénouement » pour les coordonnateurs des organes subsidiaires, d'une part, et pour les coordonnateurs spéciaux, d'autre part. S'agissant des organes subsidiaires, nous disposons d'une sorte de garde-fou, car les rapports et les déclarations du Président sont présentés au sein des organes subsidiaires avant d'être soumis par l'intermédiaire du Président à la plénière de la Conférence, alors qu'il est prévu que les coordonnateurs spéciaux fassent rapport directement à la Conférence en leur nom propre, et non par l'intermédiaire du Président, et sans avoir à obtenir l'adoption préalable des rapports découlant de leurs consultations dans un cadre formel. En fin de compte, ils peuvent non seulement faire une déclaration formelle directement à la plénière de la Conférence, mais aussi soumettre toute mesure ou proposition qu'ils souhaitent présenter à la Conférence en leur qualité de coordonnateurs spéciaux. Cela leur confère une capacité qui a nettement plus de poids et qui est beaucoup plus directe que celle conférée aux coordonnateurs des organes subsidiaires.

Les coordonnateurs devront travailler sans relâche au sein des organes subsidiaires – huit sessions, dont certaines seront formelles – et parvenir ensuite à l'adoption, toujours au sein de l'organe subsidiaire, d'un rapport ne contenant pas nécessairement des propositions orientées vers l'action mais exprimant un avis sur les progrès que nous sommes parvenus à accomplir en ce qui concerne les options de négociation, les éléments d'instruments juridiquement contraignants ou les points de convergence. Pour moi, le déséquilibre demeure donc considérable.

À ce stade, je suis un peu circonspect quant au type de décision à prendre pour donner suite aux propositions ou recommandations que les coordonnateurs spéciaux pourraient faire à la Conférence à l'issue d'un cycle de consultations – nous ignorons d'ailleurs le nombre de consultations qui auraient lieu, car celui-ci n'est pas mentionné dans le calendrier. Qu'en sera-t-il en fin de compte ? Et serons-nous tous disposés à prendre cette décision au pied levé ou non, si des progrès n'ont pas été réalisés dans un cadre formel au cours de l'une des dernières séances de la Conférence pour parvenir à un consensus sur le fait qu'il s'agit de propositions valables qui méritent notre attention ? Pour moi, cela reste une question qui pourrait légitimement être soulevée. Il est probablement plus délicat pour les membres de travailler sur cette base, et ce sont des questions difficiles, car elles pourraient entraîner une modification critique des méthodes de travail ou donner lieu à des décisions très sensibles concernant la composition de la Conférence. Je me permets de soulever cette question préoccupante, mais ma délégation est bien évidemment disposée à soutenir le texte si vous le soumettez pour adoption.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration. Permettez-moi de clarifier ce point. La méthode prévue pour présenter les conclusions des coordonnateurs spéciaux était en effet la pratique que nous suivions au début de ce siècle, lorsque nous disposions de coordonnateurs spéciaux pour les questions de fond et de procédure. La pratique voulait qu'ils présentent leurs conclusions dans une déclaration orale lors d'une séance plénière formelle. Il arrivait parfois qu'ils présentent une recommandation pour la poursuite des travaux l'année suivante, ce qui, je crois, s'est fait à l'époque. J'imagine que toute autre recommandation ou proposition de fond nécessiterait en effet du temps en vue d'une mise en œuvre éventuelle à la Conférence du désarmement. L'inclusion de cette formulation n'a donc pas pour but de suggérer que des mesures immédiates seront prises à l'égard de toute proposition. En effet, les délégations doivent prendre autant de temps que nécessaire pour les examiner, mais je comprends l'argument de l'Ambassadeur.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour le remercier d'avoir fait part de ses intentions dans l'hypothèse où son nom serait effectivement approuvé en tant que coordonnateur de l'organe subsidiaire – à savoir qu'il agirait en tant que fonctionnaire de la Conférence et s'acquitterait de ses fonctions de manière impartiale, en tenant compte des vues de toutes les délégations. Je tiens à rassurer la Conférence : j'ai discuté avec tous les coordonnateurs et les coordonnateurs spéciaux proposés, et chacun d'entre eux m'a donné cette assurance et m'a fait comprendre qu'il poursuivrait son travail de cette manière.

Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier des efforts que vous avez déployés pour finaliser le projet de décision. Ma délégation soutient vos efforts visant à nous permettre de mener des travaux de fond. Nous pensons qu'il serait envisageable de remplir toutes les formalités d'organisation dès la deuxième présidence. Toutefois, nous souhaitons faire un certain nombre de commentaires sur ce qui a été dit dans cette salle et exprimer certaines de nos préoccupations. Nous pensons que ces commentaires permettront d'apporter la touche finale à la décision dont nous sommes saisis.

Tout d'abord, nous tenons à souligner, comme nous l'avons fait lors de la phase de haut niveau, que la division de l'ordre du jour en points essentiels et non essentiels n'est pas tout à fait adaptée à la situation actuelle, de notre point de vue. Ma délégation est disposée à consentir des efforts substantiels pour trouver les moyens de remédier à une telle division.

Si nous trouvons que les commentaires formulés par plusieurs délégations sur la nécessité de ne pas répéter l'expérience de l'année dernière sont justes, nous restons pour notre part flexibles quant à la forme que peuvent prendre les débats de la Conférence sur les questions relatives aux nouveaux défis et menaces en vue de dégager et de parvenir à un consensus. Nous estimons qu'il serait judicieux de prévoir expressément dans le projet de décision, par exemple dans une annexe, le droit des coordonnateurs spéciaux de tenir au moins deux séances informelles, au début et à la fin de leurs travaux.

En outre, à la lumière de l'alinéa a) du paragraphe 6 du projet de décision, qui prévoit une coordination entre le coordonnateur spécial et les organes subsidiaires pour examiner les effets des nouveaux défis et menaces sur les questions traitées par les organes subsidiaires, nous pensons qu'il serait utile de prévoir une note de bas de page dans le calendrier des séances, ou de trouver une autre solution, pour assigner à chaque organe subsidiaire une séance consacrée à cette discussion.

Le paragraphe 7 du projet de décision reconnaît aux coordonnateurs spéciaux le droit de consulter les membres de la Conférence lors de séances formelles et informelles. Nous pensons que cette disposition peut être complétée par une référence à l'article 35 du règlement intérieur, sur le modèle du paragraphe 4. Dans ce cas, le paragraphe peut se lire de la manière suivante. Je vais lire le texte en anglais :

(L'orateur poursuit en anglais.)

Dans l'exercice de leurs obligations et de leurs fonctions, les coordonnateurs spéciaux consultent les membres de la Conférence dans le cadre des séances formelles et informelles ouvertes à tous les États membres de la Conférence et aux États non membres que la Conférence a invités à participer à ses travaux pendant la session de 2019 conformément à l'article 35 de son règlement intérieur, ainsi que dans le cadre de consultations avec les délégations, en tenant compte de toutes vues et propositions pertinentes, passées, présentes et à venir.

(L'orateur reprend en russe.)

Nous avons également soumis ces propositions, par écrit, au Président pour qu'il les examine et les développe éventuellement.

En outre, nous avons pu entendre des préoccupations concernant le mandat du coordonnateur spécial mentionné à l'alinéa b) du paragraphe 6 du projet de décision. Nous pensons que certains amendements au texte pourraient sans doute dissiper ces inquiétudes. Par exemple, nous suggérons que la deuxième phrase de l'alinéa b) du paragraphe 6 soit modifiée comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais.)

« Le coordonnateur spécial examine les moyens d'améliorer l'organisation des travaux de la Conférence et consulte les États membres. »

(L'orateur reprend en russe.)

Le texte se poursuit ensuite tel quel.

Nous pensons que des propositions claires et concrètes au stade final contribueront à améliorer le projet de décision et permettront de dégager le consensus dont nous avons tant besoin. Pour notre part, permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, de notre soutien inconditionnel à vos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Puisque ma délégation a soulevé la question du neuvième alinéa du préambule, je prends la parole pour exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur de Chine pour ses éclaircissements et sa suggestion. Nous estimons qu'il s'agit d'un concept et d'un objectif très importants et nous approuvons pleinement l'inclusion de cet alinéa.

Maintenant que j'ai la parole, Monsieur le Président, je tenais à vous dire que je ne vous ai jamais trop envié, mais le peu d'envie que j'ai pu avoir a complètement disparu après ces deux heures et demie de discussion. Je tiens également à vous assurer du soutien de l'Inde dans les efforts que vous déployez pour parvenir à un consensus et j'espère que nous pourrions adopter une décision d'ici jeudi prochain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde de sa déclaration. Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur d'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Alfaro Espinosa, et à l'Ambassadeur de Malaisie, M. Tengku Hussin. La délégation argentine réaffirme sa reconnaissance pour les efforts déployés en vue d'élaborer le projet de décision, qui, selon nous, répond de manière équilibrée aux préoccupations et aux besoins de tous les membres de la Conférence du désarmement. Nous considérons que le projet dont nous sommes saisis aujourd'hui reflète largement les discussions qui ont été menées dans cette salle depuis la distribution du premier projet le 22 février, aboutissant à un texte très clair et très complet que ma délégation est prête à soutenir dans son intégralité.

Nous voudrions souligner l'ajout, au préambule, d'une référence à la nécessité pour la Conférence de reprendre ses travaux de fond, établissant un lien de causalité entre cette décision et l'absence de consensus sur un programme de travail. Nous apprécions également les efforts déployés par le Président pour établir, dans la mesure du possible, un équilibre entre la portée du mandat des quatre organes subsidiaires, en particulier au travers du paragraphe 2. En ce qui concerne ce paragraphe, nous nous réjouissons que l'identification et l'examen d'instruments de négociation juridiquement contraignants soient mentionnés dans le mandat des organes, étant donné que la négociation de ces instruments est le principal objectif de cette Conférence et que les organes subsidiaires devraient jeter les bases de cette négociation une fois que les conditions seront réunies pour que la Conférence adopte un programme de travail de fond.

Nous saluons également les efforts consentis par le Président pour définir un calendrier des séances des organes subsidiaires. Nous estimons que la tenue de séances formelles à l'ouverture et à la clôture des sessions est un pas en avant par rapport à la décision prise l'année dernière, car elle permettra à la Conférence de garder une trace des différentes positions nationales et des débats tenus entre ses membres sur les différents points de l'ordre du jour, tout en apportant des éclaircissements sur nos domaines de convergence et de divergence. À cet égard, Monsieur le Président, et gardant à l'esprit qu'il est dans l'intérêt de ma délégation, et certainement aussi de la grande majorité des membres de la Conférence, que cette décision soit prise sous votre présidence, nous renouvelons notre adhésion au texte soumis et demandons instamment aux autres membres de la Conférence de faire preuve de la plus grande souplesse pour tenter d'adopter ce texte dans les meilleurs délais, en particulier au vu du spectre d'une nouvelle course aux armements et de la reconnaissance générale de la nécessité de revitaliser cette instance, et dans la perspective de la Conférence d'examen de 2020.

Enfin, en ce qui concerne la nomination et la nature des coordonnateurs, je souhaite simplement réaffirmer ce que notre collègue brésilien a dit et ce que vous avez confirmé. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine de sa déclaration, et donne à présent la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. J'aurais juste une suggestion très simple. Après avoir écouté attentivement les commentaires avisés de mon collègue brésilien, je pense que le but, tel que je le lis, de cette deuxième phrase du paragraphe 8 est de souligner non pas que nous attendons de la Conférence du désarmement qu'elle agisse mais que, si une décision doit être prise, elle doit l'être par consensus. Vous pourriez donc assez facilement rectifier cette nuance simplement en retournant la phrase, non pas en modifiant des mots, mais en disant que « toute décision prise à la suite de propositions ou de recommandations éventuellement présentées par les coordonnateurs spéciaux est adoptée par consensus ». Cela pourrait vous apporter le soutien dont vous avez besoin et répondre à certaines des réserves exprimées dans la salle. En général, je ne suis pas une adepte des phrases passives, mais je pense que cela pourrait fonctionner dans ce cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue du Pérou. Elle peut compter sur le soutien sans réserve de notre délégation et sur notre volonté de travailler dans un esprit d'étroite coopération. Je tiens également à remercier le Président et son équipe pour tous les efforts qu'ils ont déployés. Vous avez véritablement travaillé sans relâche, et j'ai entendu beaucoup d'éloges sur votre impartialité dans la conduite des travaux. Vous nous avez guidés vers un texte qui me paraît être le fruit d'un compromis entre de nombreuses délégations, comme en ont témoigné tant de collègues. Pour ma délégation, le texte n'est pas exactement conforme à ce que nous souhaitions, surtout en ce qui concerne l'intitulé des groupes subsidiaires, mais nous pouvons l'accepter dans un esprit de compromis. Comme de nombreux collègues ici présents, nous espérons que nous serons en mesure et désireux de prendre une décision, jeudi, au sujet de ce texte sous sa forme actuelle, ou peut-être avec quelques ajustements, bien que je ne vois pas beaucoup de place pour des modifications substantielles.

Je souscris pleinement à ce que vous avez dit concernant la position des coordonnateurs, et les propos de notre collègue brésilien concernant sa nomination font écho à ce que je dirais de la mienne. Encore une fois, merci beaucoup. Ma délégation est en mesure d'appuyer le texte tel quel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des Pays-Bas de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais poser une question de procédure, celle de savoir comment nous allons procéder dans notre travail. Il ne reste qu'un jour ouvrable complet avant jeudi. Compte tenu du nombre de propositions et d'amendements écrits, s'ils sont pris en considération dans une certaine mesure, plusieurs dispositions du texte devraient faire l'objet de modifications substantielles. Je ne sais pas ce qu'il en est des autres délégations, mais la nôtre devra consulter la capitale, ce qui nécessitera du temps, surtout si un nouveau texte est présenté. Comme nous le savons, même dans une décision de procédure, chaque mot a son importance, et la question de la différence entre multiculturalisme et multilatéralisme a déjà suscité des opinions contradictoires. Une délégation y est favorable, une autre apporte des corrections, et une troisième ne sait que penser de la version que vous pourriez proposer dans le texte mis à jour si vous prévoyez de rédiger un tel texte. Je demande simplement que l'on tienne compte du fait que les délégations, surtout celles qui enregistrent un décalage horaire, doivent impérativement consulter leur capitale, et nous aimerions beaucoup éviter une situation dans laquelle nous nous retrouverions jeudi sans avoir reçu d'instructions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je dirai un mot à la fin de la séance sur la manière dont nous avons l'intention de procéder. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Chili.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice du Pérou, M^{me} Alfaro Espinosa, à la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, permettez-moi de renouveler notre reconnaissance pour le travail que vous et votre équipe avez accompli, et en particulier pour la présentation du deuxième projet de décision révisé. Nous saluons l'inclusion de la proposition relative aux coordonnateurs des organes subsidiaires, que nous sommes en mesure de soutenir, comme nous l'avons dit la semaine dernière. Nous tenons à remercier tout particulièrement les délégations qui ont exprimé leur volonté d'assumer cette responsabilité. Nous vous remercions également d'avoir inclus le calendrier et, bien entendu, d'avoir réduit le nombre maximum de séances – une mesure que nous estimons prudente.

Nous notons les efforts particuliers que vous avez déployés pour tenir compte de la grande majorité des intérêts et des positions exprimés par les différentes délégations lors de nos précédentes séances. À cet égard, nous considérons que la clarification du libellé des paragraphes 2 et 5 constitue un pas dans la bonne direction. Nous sommes convaincus que

cela permettra d'éviter des interprétations erronées plus tard dans le processus, ou des interprétations qui préjugent des intentions et qui, en fin de compte, sapent la confiance entre les États membres.

En ce qui concerne les coordonnateurs spéciaux, nous vous remercions pour les précisions apportées et le texte additionnel. Toutefois, nous pensons qu'il est encore possible de peaufiner le libellé afin d'apporter plus de clarté, notamment en ce qui concerne la manière dont ils sont censés effectuer leur travail. Nous pensons en particulier au paragraphe 8. Je tiens à souligner que, selon nous, les coordonnateurs spéciaux devraient jouir d'une liberté suffisante pour organiser leur travail en fonction des particularités des questions dont ils sont chargés, et qu'ils devront certainement procéder à des consultations approfondies avec les États membres. Toutefois, compte tenu du caractère sensible de la question des coordonnateurs spéciaux, nous insistons également sur la nécessité de garantir un certain degré de prévisibilité des procédures.

Monsieur le Président, le Chili tient à vous assurer de sa souplesse et de sa volonté de soutenir ce projet de décision tel qu'il a été présenté dès le départ. Il est le résultat de plusieurs consultations et a été affiné et enrichi. Nos observations préliminaires sont formulées dans un esprit constructif qui tend à l'adoption rapide de ce projet de décision – une ligne de conduite à laquelle, en l'absence d'un programme de travail, nous pouvons aspirer à l'heure actuelle.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur du Chili de sa déclaration. Ceci clôt la liste des orateurs. Permettez-moi donc de dire quelques mots sur la manière dont nous allons procéder à partir de maintenant. Je remercie une fois de plus les délégations pour leur esprit d'ouverture et leur engagement dans ce processus, ainsi que pour les propositions qui ont été faites ce matin. Comme je l'ai dit au début de notre séance, je n'ai pas l'intention de distribuer un nouveau projet de cette décision. Je pense que la structure globale qui la sous-tend est la meilleure que nous puissions obtenir, comme l'ont exprimé de nombreuses délégations. Ainsi, s'il est vrai que des améliorations sont encore possibles, je pense que la marge de manœuvre se limite à des clarifications et à des amendements circonscrits au texte, qui peuvent, je pense, être traités oralement jeudi. Si les délégations souhaitent faire des propositions concrètes, je les invite à les soumettre par écrit, et je remercie les délégations qui l'ont déjà fait.

À ce titre, je prie instamment toutes les délégations de demander leurs instructions définitives à leurs capitales afin de nous permettre de prendre une décision sur ce projet jeudi matin. Je voudrais simplement terminer en rappelant que le but de ce projet de décision n'est pas de diluer notre travail ou de nous éloigner de notre mandat fondamental, qui est de mener des négociations, mais bien de nous en rapprocher. Je pense que nous avons mené des discussions fructueuses à ce sujet au cours des dernières semaines, sur la base des débats tenus sous la présidence de l'Ukraine, et je crois que le sentiment général dans la salle est que c'est la voie à suivre cette année. C'est pourquoi je me réjouis de vous accueillir tous à nouveau jeudi matin, moment auquel j'ai l'intention de présenter cette décision pour adoption.

La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 40.